

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, March 21, 2022

The Standing Senate Committee on Official Languages met with videoconference this day at 5:00 p.m. [ET] to study the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act.

Senator René Cormier (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Before we begin, I'd like to remind senators and witnesses to please keep your microphones muted at all times, unless recognized by name by the chair.

[*English*]

Should any technical challenges arise, particularly in relation to interpretation, please signal this to the chair or the clerk and we will work to resolve the issue. If you experience other technical challenges, please contact the ISD service desk with the technical assistance number provided.

Participants should know to do so in a private area and to be mindful of their surroundings.

[*Translation*]

We will now officially begin our meeting.

My name is René Cormier, senator from New Brunswick and chair of the Standing Senate Committee on Official Languages.

I would like to introduce the members of the committee who are participating in this meeting: Senator Rose-May Poirier from New Brunswick, deputy chair of the committee; Senator Raymonde Gagné from Manitoba, member of the steering committee; Senator Jean-Guy Dagenais from Quebec, member of the steering committee; Senator Bernadette Clement from Ontario; Senator Lucie Moncion from Ontario; Senator Marie-Françoise Mégie from Quebec; Senator Pierre Dalphond from Quebec; and Senator Percy Mockler from New Brunswick.

I wish to welcome all of you and viewers across the country who may be watching. I would like to point out that I am taking part in this meeting from within the unceded traditional territory of the Algonquin Anishinaabe Nation.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 21 mars 2022

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures (HE), avec vidéoconférence, pour étudier l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi.

Le sénateur René Cormier (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénatrices et sénateurs, avant de commencer, je vous rappelle, ainsi qu'aux témoins, que vous êtes priés de mettre votre micro en sourdine en tout temps, à moins d'être reconnus par le président.

[*Traduction*]

En cas de difficultés techniques, notamment en matière d'interprétation, veuillez le signaler au président ou à la greffière, et nous nous efforcerons de résoudre le problème. Si vous rencontrez d'autres difficultés techniques, veuillez contacter le Centre de services de la DSI en composant le numéro fourni dans la confirmation de réunion.

Les participants doivent savoir qu'ils doivent participer dans un endroit privé et être attentifs à leur environnement.

[*Français*]

Nous allons maintenant commencer officiellement notre réunion.

Je m'appelle René Cormier, sénateur du Nouveau-Brunswick, et je suis président du Comité sénatorial des langues officielles.

J'aimerais vous présenter les membres du comité qui participent à cette réunion : la sénatrice Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick, vice-présidente du comité; la sénatrice Raymonde Gagné, du Manitoba, membre du comité directeur; le sénateur Jean-Guy Dagenais, du Québec, membre du comité directeur; la sénatrice Bernadette Clement, de l'Ontario; la sénatrice Lucie Moncion, de l'Ontario; la sénatrice Marie-Françoise Mégie, du Québec; le sénateur Pierre Dalphond, du Québec; le sénateur Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick.

Je souhaite la bienvenue à mes collègues ainsi qu'aux téléspectateurs de tout le pays qui nous regardent. Je tiens à souligner que les terres à partir desquelles je vous parle font partie du territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

[English]

Today, pursuant to the order of reference received from the Senate on December 14, joining us by video conference, we welcome the Minister of Official Languages, the Honourable Ginette Petitpas Taylor. She is also the Minister responsible for the Atlantic Canada Opportunities Agency.

[Translation]

The minister will be with us for the first hour of our meeting today. She is accompanied by three of her officials who will be staying with us to continue answering our questions in the second hour.

We welcome, from Canadian Heritage, Isabelle Mondou, Deputy Minister; Julie Boyer, Assistant Deputy Minister, Official Languages, Heritage and Regions; and Sarah Boily, Director General, Official Languages.

Welcome and thank you for accepting our invitation. We are ready to hear your opening remarks, which will be followed by a period of questions from senators. Without further ado, the floor is yours, Minister.

Ginette Petitpas Taylor, P.C., M.P., Minister of Official Languages: Thank you very much, Mr. Chair. It's a pleasure to be with you members of the committee. Thank you for the invitation.

I would like to start by acknowledging that I am joining you from the traditional unceded territory of the Algonquin Anishinaabe.

I am happy to be here with my Deputy Minister, Isabelle Mondou; Julie Boyer, Assistant Deputy Minister, Official Languages, Heritage and Regions; and Sarah Boily, Director General, Official Languages.

It's a pleasure to meet with you in my new role as Minister of Official Languages.

When the Prime Minister entrusted me with this mandate, I was deeply touched. I later learned that I am the first Acadian woman to hold this position, which only added to the honour. Indeed, as a proud Acadian, I know what it's like to grow up in an official language minority community, which I believe has equipped me well for this role. Like many of you who come from similar communities across Canada, I feel privileged to have personally experienced what linguistic duality means in Canada.

[Traduction]

Aujourd'hui, en vertu de l'ordre de renvoi général qui nous a été confié par le Sénat le 14 décembre dernier, nous recevons, par vidéoconférence, la ministre des Langues officielles, l'honorable Ginette Petitpas Taylor, par ailleurs ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

[Français]

La ministre sera avec nous pour la première heure de notre réunion aujourd'hui. Elle est accompagnée de trois de ses fonctionnaires qui demeureront avec nous pour continuer de répondre à nos questions au cours de la deuxième heure.

Nous accueillons, de Patrimoine canadien, Mme Isabelle Mondou, sous-ministre, Mme Julie Boyer, sous-ministre adjointe, Langues officielles, patrimoine et régions, et Mme Sarah Boily, directrice générale, Langues officielles.

Bienvenue parmi nous et merci d'avoir accepté notre invitation. Nous sommes prêts à entendre vos remarques préliminaires qui seront suivies d'une période de questions des sénateurs et sénatrices. Sans plus tarder, la parole est à vous, madame la ministre.

Ginette Petitpas Taylor, c.p., députée, ministre des Langues officielles : Merci beaucoup, monsieur le président. Ça me fait plaisir d'être avec vous, chers membres du comité. Merci de l'invitation.

J'aimerais d'abord souligner que je me trouve sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Je suis très heureuse d'être accompagnée de ma sous-ministre, Isabelle Mondou, de Julie Boyer, sous-ministre adjointe des Langues officielles, patrimoine et régions, et de Sarah Boily, directrice générale des Langues officielles.

C'est un plaisir de vous rencontrer dans mon nouveau rôle en tant que ministre des Langues officielles.

Quand le premier ministre m'a confié ce mandat, j'ai été profondément touchée. Après avoir été nommée, j'ai appris que suis la première Acadienne à occuper ce poste, ce qui n'a fait qu'ajouter à l'honneur. En effet, en tant que fière Acadienne, je sais ce que c'est que de grandir dans une communauté de langue officielle en situation minoritaire, ce qui, à mon avis, m'a bien équipée pour ce rôle. Comme bon nombre d'entre vous, qui venez également de communautés similaires à travers le Canada, je me sens privilégiée d'avoir vécu l'expérience de ce que signifie la dualité linguistique au Canada.

It's this experience — along with that of millions of Canadians living in official language minority communities from coast to coast to coast — that shaped Bill C-13, which our government introduced on March 1.

That said, our bill was the result of the work of many others, including the members of this committee. Your efforts over the past few years to realize a modernized Official Languages Act have been invaluable. I must also acknowledge the outstanding work of my predecessor, Minister Joly, whose efforts led to the reform document *English and French: Towards a Substantive Equality of Official Languages in Canada*. This reform document set out concrete actions to modernize Canada's official languages framework, and I am pleased to say that the bill we tabled on March 1 is an important step towards achieving our vision.

Our bill expands on the bill introduced in the previous session of Parliament, Bill C-32. Like C-32, Bill C-13 aims to protect and promote French across the country, including in Quebec, while supporting official language minority communities from coast to coast to coast of our beautiful country.

However, we also made the bill more robust. We heard from stakeholders across the country — including several senators on this committee — that we needed to strengthen the powers of the Commissioner of Official Languages. We heard that we needed a central agency to oversee the Act across government. We heard that the positive measures needed to be better defined. We heard that we needed a strong francophone immigration policy to help maintain the demographic weight of francophones. I am proud to say that we have addressed each of these needs and more.

As we have always said, our government's objective has been to protect French throughout Canada, including Quebec, because we understand that French is under threat and that Canada's two official languages are integral to our identity as Canadians. This is reflected not only in our bill, but also in the fact that I introduced it from Grand-Pré, a place that reminds us of the fragility of our official language minority communities and the battles we have fought to protect the French language.

By introducing a bill with more teeth, by investing in institutions that support official language minority communities, by offering more Canadians the opportunity to learn French and by ensuring that francophones in Quebec and other regions with a strong francophone presence can work and be served in the

C'est cette expérience, ainsi que celle de millions de Canadiens qui vivent dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire d'un océan à l'autre qui ont façonné le projet de loi C-13, qui a été déposé par notre gouvernement le 1^{er} mars dernier.

Cependant, notre projet de loi est né du travail de nombreuses autres personnes, y compris le travail de ce comité. Vos efforts au cours des dernières années pour considérer ce qu'est une loi sur les langues officielles modernisée ont été inestimables. Je dois également souligner l'excellent travail de ma prédécesseure, la ministre Joly, dont les efforts ont mené au document de réforme intitulé *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*. Ce document de réforme énonçait des actions concrètes pour moderniser le régime des langues officielles du Canada, et je suis heureuse de dire que le projet de loi que nous avons déposé le 1^{er} mars est une étape importante vers la réalisation de notre vision.

Notre projet de loi élargit le projet de loi présenté lors de la session précédente du Parlement, le projet de loi C-32. Comme le projet de loi C-32, le projet de loi C-13 vise à protéger et à promouvoir le français partout au pays, y compris au Québec, tout en soutenant les communautés de langue officielle en situation minoritaire d'un océan à l'autre de notre beau pays.

Cependant, nous avons aussi donné plus de mordant au projet de loi. Nous avons entendu des intervenants d'un océan à l'autre, y compris plusieurs sénateurs de ce comité, dire que nous devions renforcer les pouvoirs du commissaire aux langues officielles. Nous avons entendu dire que nous avions besoin d'une agence centrale chargée de superviser la Loi dans l'ensemble du gouvernement. Nous avons entendu dire qu'il fallait mieux définir les mesures positives. Nous avons entendu dire qu'il fallait une politique d'immigration francophone forte pour maintenir le poids démographique des francophones. Je suis fière de dire que nous avons répondu à chacun de ces besoins, et plus encore.

Comme nous l'avons toujours dit, l'objectif de notre gouvernement est de protéger le français partout au Canada, y compris au Québec, parce que nous comprenons que le français est menacé et parce que nous comprenons que la dualité linguistique du Canada fait partie intégrante de ce que nous sommes en tant que Canadiens et Canadiennes. Cela se reflète non seulement dans notre projet de loi, mais aussi dans le fait que je l'ai déposé depuis à Grand-Pré, un endroit qui nous rappelle la fragilité de notre communauté de langue officielle en situation minoritaire et les batailles que nous avons menées pour protéger notre belle langue.

Nous avons déposé un projet de loi avec plus de mordant en investissant dans les institutions qui appuient les communautés de langue officielle en situation minoritaire, en offrant à plus de Canadiens la possibilité d'apprendre le français et en veillant à ce que les francophones du Québec et d'autres régions à forte

official language of their choice, we are supporting Canadians and official language communities today, while ensuring that more Canadians can speak French in the future.

I look forward to working with you and with everyone who loves our beautiful official languages and the minority communities that enrich our lives. And I assure you that I will continue to implement our government's commitments, particularly those in my mandate letter.

Once again, I want to thank you for this invitation today.

I'll be happy to answer your questions now. Thank you, Mr. Chair.

The Chair: Thank you for your remarks, Minister.

We will now go to questions.

Colleagues, I would ask that you use the "raise hand" feature in Zoom to ask for the floor. Those who are present in person can let the clerk know they want to speak. And please don't hesitate to get our attention should we fail to confirm that you have not been added to the list.

Colleagues, being aware of the time ahead and of the members' interest in the minister's remarks, I suggest that, for the first round, each senator be allowed five minutes, including question and answer.

We will have a second round if time permits.

Senator Poirier: Minister, thank you for being with us.

I have a few questions that don't concern the bill as such but rather your department.

My question concerns the agreement that your government has entered into with the provinces concerning child care facilities. That agreement doesn't provide for a proportionate number of child care spaces for official language minority communities. Consequently, a situation could necessarily arise in which a province decided to use the funding for unilingual anglophone spaces rather than spaces for francophone children, as a result of which child care costs could be higher for francophone children.

According to Commissioner Raymond Théberge, this is another example of the francophone minority communities' needs not being taken into consideration as is provided under

présence francophone puissent travailler et être servis dans la langue officielle de leur choix. Nous appuyons les Canadiens et les communautés de langue officielle aujourd'hui, tout en veillant à ce que davantage de Canadiens puissent parler français à l'avenir.

J'ai bien hâte de travailler avec vous, et avec tous ceux qui aiment nos belles langues officielles et les communautés minoritaires qui enrichissent tant nos vies. Je vous assure que de mon côté, je vais continuer de mettre en œuvre les engagements de notre gouvernement, notamment ceux qui font partie de ma lettre de mandat.

Encore une fois, je vous remercie de cette invitation aujourd'hui.

Je suis maintenant disposée à répondre à vos questions. Merci, monsieur le président.

Le président : Je vous remercie de votre déclaration, madame la ministre.

Nous allons maintenant passer à la période des questions.

J'invite les sénatrices et sénateurs à utiliser la fonction main levée dans Zoom pour demander la parole. Les sénateurs présents ici dans la salle peuvent signaler leur intention à la greffière. N'hésitez surtout pas à attirer notre attention si nous ne vous confirmons pas que vous avez été inclus dans la liste.

Chers collègues, je suis conscient du temps à notre disposition et du vif intérêt soulevé par les propos de la ministre, donc je propose que 5 minutes soient accordées à chacun pour un premier tour de table, incluant la question et la réponse.

Nous ferons un deuxième tour de table si le temps nous le permet.

La sénatrice Poirier : Merci, madame la ministre, d'être parmi nous.

J'ai quelques questions qui ne touchent pas le projet de loi comme tel, mais qui s'adressent plutôt à votre ministère.

Ma question porte sur l'entente que votre gouvernement a conclue avec les provinces au sujet des garderies. Dans cette entente, on ne trouve pas un nombre proportionnel de places en garderie pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Dans un tel contexte, on pourrait forcément se trouver dans une situation où la province décide d'utiliser les fonds pour des places unilingues anglophones au détriment des places pour les élèves francophones. Cela pourrait faire en sorte que les coûts de garderies soient plus élevés pour les élèves francophones.

Selon le commissaire Raymond Théberge, il s'agit d'un autre exemple où on n'a pas tenu compte des besoins des communautés francophones en situation minoritaire, comme il

Part VII. Minister, there's a risk that we'll be facing another catch-up scenario in four or five years. Why isn't there a language clause in the agreement?

Ms. Petitpas Taylor: Thank you very much for your question. As you know, I've been performing the responsibilities of Minister of Official Languages for roughly five months now, and we've been working hard to introduce a forward-looking bill. I also absolutely understand your question on the bilateral education agreements with the provinces and territories.

Our government understands the importance of the continuum of minority-language education from early childhood to the post-secondary level, and we're committed to reinforcing it in our reform documents.

As we all know, early childhood plays a critical role in promoting language transmission, building identity and maintaining the demographic weight of francophones in this country. I'll be working very hard with the minister responsible to ensure we make every effort and work hard with the provinces and territories for official language minority communities. It's very important that we take the time to clearly define in the bill what positive measures are because we want to ensure that all government decisions are subject to analysis so we can understand the impact that every decision will have on official language minority communities.

Senator Poirier: As your colleague Ms. Fortier did, you mentioned clauses that will be available. Will they be mandatory or encouraged? If so, what remedies will we have to ensure they're complied with. I'm still referring to early childhood.

Ms. Petitpas Taylor: Once again, it will be important for the minister to work with the provinces and territories when those agreements are negotiated. We want to ensure that spaces are available for official language minority communities. Senator Poirier, I know you're also from New Brunswick, so we're familiar with that reality back home too. We want to ensure that spaces are available for official language minority communities wherever they're located in the country. We recognize the importance of the continuum of education and early childhood. That's why we've established an ambitious plan for affordable child care services for all anglophone and francophone Canadians. That's why we've made very promising investments in this area.

est prévu dans la partie VII. Madame la ministre, on risque de se retrouver à nouveau en situation de rattrapage d'ici quatre à cinq ans. Pourquoi n'y a-t-il pas de clause linguistique dans l'entente?

Mme Petitpas Taylor : Merci beaucoup pour la question. Vous êtes au courant que cela fait à peu près cinq mois que je détiens les responsabilités en tant que ministre des Langues officielles, et puis on travaille d'arrache-pied pour s'assurer de présenter un projet de loi qui va de l'avant. Aussi, je comprends absolument votre question à propos de la question des ententes bilatérales avec les provinces et les territoires au sujet de l'enseignement.

Notre gouvernement reconnaît l'importance du continuum dans l'éducation de la petite enfance au postsecondaire, dans la langue de la minorité, et nous nous sommes engagés à le renforcer dans nos documents de réforme.

La petite enfance, comme on le sait tous, joue un rôle critique pour favoriser la transmission de la langue, la construction identitaire et le maintien du poids démographique des francophones au pays. Je vais travailler d'arrache-pied avec la ministre responsable pour m'assurer que nous pouvons tout faire et travailler avec les provinces et les territoires pour nous assurer qu'il y ait les places disponibles dans les provinces et territoires pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. C'est très important dans le projet de loi que nous ayons pris le temps de bien définir ce que sont des mesures positives, puisqu'on veut s'assurer que toutes les décisions du gouvernement feront l'objet d'une analyse pour comprendre les impacts de cette décision sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

La sénatrice Poirier : Comme votre collègue, Mme Fortier, vous mentionnez des dispositions qui seront disponibles. Est-ce qu'elles seront obligatoires ou encouragées? Si oui, quels recours avons-nous pour assurer qu'elles sont respectées? Je parle encore de la petite enfance.

Mme Petitpas Taylor : Encore une fois, il sera important pour la ministre de travailler avec les provinces et les territoires quand ces ententes seront négociées. On veut s'assurer qu'il y a des places disponibles pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Je sais, sénatrice Poirier, que vous venez du Nouveau-Brunswick; donc on connaît cette réalité chez nous aussi. On veut s'assurer que dans tous les endroits au pays où il y a des communautés de langue officielle en situation minoritaire, il y aura des places disponibles pour elles. On reconnaît l'importance du continuum de l'éducation et de la petite enfance. C'est pourquoi nous avons mis sur pied un plan ambitieux pour les services de garderie abordables pour tous les Canadiens anglophones et francophones. C'est pour cette raison qu'on a fait des investissements forts intéressants dans ce domaine.

Senator Poirier: I understand the negotiations have already taken place. This wasn't part of it. That's why I'm asking. It's encouraged, but there is no obligation under the bill, and none was agreed to in the negotiations in New Brunswick, but I understand what you're saying. However, there's no obligation on their part.

Ms. Petitpas Taylor: At this point, on the entire question of Bill C-13, the definition of positive measures, we worked hard to ensure that the wording of Part VII was really clear. That's why we took the time to make sure that positive measures were clearly defined. We want to be sure Bill C-13 meets the needs of the members of official language minority communities.

Senator Dalphond: Minister, thank you for being with us today. This is an important bill that you're guiding, and I bet a lot of people across the country are applauding the reforms it proposes. I share the government's objectives, which are to promote the use and equality of French by requiring that treaties, regulations and Federal Court judgments be in both official languages, but I note that the act is still silent on the fact that there's still no French version of constitutional documents, including the Constitution Act, 1867, the most important instrument in the country, which essentially exists in English only.

Minister, can this oversight in the bill be corrected before it goes any further? Hasn't the time come to require the government to report periodically on efforts made to adopt a Constitution that's drafted in both official languages, just as the Treasury Board President is required to report every year on the measures he or she has taken to implement the objectives of the act to which government officials are subject? The Minister of Canadian Heritage would also be required under the bill to table periodic reports on the government's strategy to further bilingualism objectives.

Ms. Petitpas Taylor: Senator, thank you very much for that very important question. Our government has undertaken to provide Canadians with access to justice in both official languages, and in the language of their choice. As you very well know, many parts of the Constitution, including the Canadian Charter of Rights and Freedoms, are officially bilingual. However, I recognize that many equally important documents, including the Constitution Act, were enacted in English and their French versions do not have force of law. My colleague Minister David Lametti acknowledges that we have a duty to prepare and propose French versions of constitutional acts that are not yet official in that language. This effort is ongoing with the Minister of Justice.

La sénatrice Poirier : Je comprends que les négociations ont déjà eu lieu. Ça n'en faisait pas partie. C'est pour cela que je le demande. C'est encouragé, mais il n'y a aucune obligation dans le projet de loi ni dans les négociations au Nouveau-Brunswick, mais je comprends ce que vous dites; mais il n'y a pas d'obligation de leur part.

Mme Petitpas Taylor : À ce point-ci, toute la question du projet de loi C-13, la définition de mesures positives — nous avons travaillé d'arrache-pied pour nous assurer que la rédaction de la partie VII était vraiment claire. C'est pourquoi on a pris le temps de s'assurer de bien définir quelles sont les mesures positives. On veut s'assurer que le projet de loi C-13 va combler les besoins des membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le sénateur Dalphond : Merci, madame la ministre, d'être avec nous aujourd'hui. C'est un important projet de loi que vous pilotez et je pense qu'il y a beaucoup de gens à travers le pays qui applaudissent les réformes qui sont proposées. Je partage les objectifs du gouvernement, notamment de promouvoir l'utilisation et l'égalité du français par le fait que les traités, les règlements et les jugements de la cour fédérale doivent être dans les deux langues officielles, mais je note que la loi est toujours silencieuse quant au fait qu'il n'y a toujours pas de version française des documents constitutionnels, dont la Loi constitutionnelle de 1867, le texte le plus important du pays, qui n'existe essentiellement qu'en anglais.

Madame la ministre, est-ce que cet oubli du projet de loi peut être corrigé avant d'aller plus loin? Le temps n'est-il pas venu d'obliger le gouvernement à faire rapport périodiquement sur les efforts qui sont déployés pour adopter une Constitution qui soit dans les deux langues officielles, comme on oblige le président du Conseil du Trésor à faire rapport chaque année sur les mesures qu'il a prises pour mettre en œuvre les objectifs de la loi à laquelle les fonctionnaires sont assujettis? Aussi, on impose l'obligation, dans le projet de loi, au ministre du Patrimoine de déposer, lui aussi, périodiquement des rapports sur la stratégie gouvernementale pour donner suite aux objectifs en matière de bilinguisme.

Mme Petitpas Taylor : Merci beaucoup, monsieur le sénateur, pour cette question fort importante. Notre gouvernement s'est engagé à faire en sorte que les Canadiens aient accès à la justice dans nos deux langues officielles et dans la langue de leur choix. De nombreuses parties de la Constitution, comme vous le savez très bien, dont la Charte canadienne des droits et libertés, sont officiellement bilingues. Cependant, je reconnais qu'il reste plusieurs documents tout aussi importants, dont la Loi constitutionnelle, qui ont été adoptés en anglais et dont la version française n'a pas force de loi. Mon collègue le ministre David Lametti reconnaît qu'il y a un devoir de préparer et de proposer une version française des lois constitutionnelles qui ne sont pas encore officielles dans cette langue. Ce travail se poursuit avec le ministre de la Justice.

He has stated that he's fully committed to making the proceedings of the French constitutional drafting committee public and readily accessible. He has also committed to ensuring that this work will continue. As Minister of Official Languages, I will continue to support him to ensure that the work is completed as soon as possible.

Senator Dalphond: I support those commitments, which seem more like wishful thinking and that would be more concrete if they were provided for in the act. Don't you think it would be helpful for the act to require the Attorney General or the Prime Minister to report periodically to Parliament on efforts made to ensure that the instruments that have been in existence for more than 20 years are finally adopted?

Ms. Petitpas Taylor: Mr. Lametti has committed to ensuring that this drafting work is done. He wants to make sure that the statutes are available in both official languages; we recognize the importance of that. The minister has clearly said he's committed to ensuring that the drafting work is done. Once again, I hope we'll be seeing progress very soon.

Senator Dagenais: Good evening, Madam Minister. I recently saw Sonia Lebel, Quebec's Minister Responsible for Canadian Relations and the Canadian Francophonie, reacting on television to your official languages bill and claiming that Ottawa was interfering in an area of provincial jurisdiction. Why does your government persist in allowing federally regulated businesses operating in Quebec to choose to be exempted from provincial language-of-work legislation, which is to say, Bill 101? I understand they can choose between your bill and Bill 101. I think it's easier for businesses to comply with your bill. Why are they allowed to be exempted from provincial language-of-work legislation?

Ms. Petitpas Taylor: Thank you for that question. I'll begin by saying that the federal government is responsible for protecting and promoting French in Quebec and across Canada. That's why we're going ahead and ensuring that, under our bill, Quebecers and Canadians may choose to work and be served in French. I would point out that, outside Quebec, that means we're talking about regions with a strong francophone presence. As a federal minister, I want to ensure that those same rights are applicable to Quebecers, but I also want to be sure that people in regions with a strong francophone presence have that option as well. I will ensure that New Brunswickers who live in regions with a strong francophone presence have those choices. As regards federal businesses that can choose whether to apply the Quebec statute or ours, I have to say that our statute was actually based on the Quebec legislation. The regimes are the same or at least very similar, and the obligations are the same. We want to work with the Province of Quebec. Once again, I think we have a real responsibility to promote our two languages across the

Il a déclaré qu'il est pleinement engagé à faire en sorte que les travaux de comité de rédaction de la constitution française soient connus du public et facilement accessibles. Il s'est engagé à s'assurer que ce travail va continuer. Moi, en tant que ministre des Langues officielles, je vais continuer à l'appuyer pour m'assurer que ce travail se fait dans les plus brefs délais.

Le sénateur Dalphond : Je partage ces engagements qui semblent davantage des vœux pieux et qui deviendraient plus concrets s'ils étaient prévus dans la loi. Ne considérez-vous pas qu'il serait utile de prévoir dans la loi que le procureur général ou le premier ministre fasse rapport périodiquement au Parlement des efforts qui ont été faits pour que les textes qui existent depuis plus de 20 ans soient enfin adoptés?

Mme Petitpas Taylor : Monsieur Lametti s'est engagé à s'assurer que ce travail de rédaction soit fait. On veut s'assurer que les lois seront disponibles dans les deux langues officielles; on en reconnaît l'importance. Le ministre a dit clairement qu'il s'est engagé à faire en sorte que le travail de rédaction soit fait. J'espère encore une fois que nous allons voir du progrès très bientôt.

Le sénateur Dagenais : Bonjour, madame la ministre. J'ai entendu récemment la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, Mme Sonia LeBel, qui réagissait à la télévision sur votre projet de loi sur les langues officielles en parlant de l'ingérence d'Ottawa dans le champ de compétence des provinces. Pourquoi votre gouvernement persiste-t-il à donner le choix aux entreprises fédérales œuvrant au Québec de se soustraire à la législation provinciale, soit la loi 101, en matière de langue du travail? Je comprends qu'elles ont le choix entre votre projet de loi et la loi 101. Je pense qu'il est plus facile pour les entreprises de se conformer à votre projet de loi. Pourquoi est-il permis de se soustraire à la législation provinciale sur la langue de travail?

Mme Petitpas Taylor : Merci pour cette question. Je vais commencer par dire que le gouvernement fédéral a la responsabilité de protéger et promouvoir le français au Québec et partout au Canada. C'est pourquoi nous allons de l'avant pour nous assurer que dans notre projet de loi, les Québécois et les Québécoises, les Canadiens et les Canadiennes ont le choix de travailler ou de se faire servir en français. À l'extérieur du Québec, je vais préciser que ce sont des régions à forte présence francophone. Comme ministre fédérale, je veux m'assurer que ces mêmes droits vont être applicables pour les Québécois, mais je veux aussi m'assurer que les gens des régions à forte présence francophone auront aussi cette option. Pour les gens du Nouveau-Brunswick dans les régions à forte présence francophone, je vais veiller à ce qu'ils aient ces choix. Lorsqu'on parle des entreprises fédérales qui auront le choix d'appliquer la loi du Québec ou notre loi, je dois vous dire que notre loi a vraiment été fondée sur la loi du Québec. Les régimes sont pareils ou très, très semblables et les obligations sont pareilles.

country, and that's why the federal government is shouldering its responsibilities to ensure it does its job too.

Senator Dagenais: The Quebec government has gone public with its policy and action plan for the Canadian francophonie. I imagine you read it before meeting with us.

I'd like to know whether you support the measures Quebec has announced, which I find more motivating than what your version of the official languages bill contains. Would you please simply say whether or not you support them?

Ms. Petitpas Taylor: I would daresay our official languages bill is very ambitious and is robust; we've gone much further than Bill C-32. As the new minister, I had the privilege of meeting with many stakeholders who had been working in the field for years. I was also privileged to meet senators and MPs who told me what they hoped to see in the bill.

As I said, the bill we tabled three weeks ago is robust and will make a real difference in the lives of Canadians and Quebecers.

I'm looking forward to following the debates in the House, but I'm satisfied this bill will make a notable difference in people's lives.

Senator Dagenais: Thank you very much, Madam Minister.

Senator Mégie: Earlier I heard you talk about impact analysis.

Does the federal government have an obligation to conduct an impact analysis for all decisions made by federal institutions?

Is that an obligation that the government has set for itself?

Ms. Petitpas Taylor: Thank you for that important question, senator.

We all acknowledge the importance of Part VII of the Official Languages Act. The words chosen during its drafting were specifically selected.

As I always say, let's take a step back. If you look at the reform document that Minister Joly tabled last year and Bill C-32, as well as Bill C-13, the common denominator is achieving substantive equality between English and French.

On veut travailler avec la province du Québec. Encore une fois, je pense qu'on a toute la responsabilité de promouvoir nos deux belles langues au pays, et c'est pour cette raison que le gouvernement fédéral prend ses responsabilités pour s'assurer qu'il fait son travail aussi.

Le sénateur Dagenais : Le gouvernement du Québec a rendu publique sa politique et son plan d'action pour la francophonie canadienne, j'imagine que vous en avez pris connaissance avant de nous rencontrer.

J'aimerais savoir si vous adhérez aux mesures énoncées par Québec, qui m'apparaissent plus mobilisatrices que ce que contient votre mouture du projet de loi sur les langues officielles. Pouvez-vous répondre simplement si oui ou non vous y adhérez?

Mme Petitpas Taylor : J'oserais dire que notre projet de loi sur les langues officielles est très ambitieux et a du mordant; nous sommes allés beaucoup plus loin que le projet de loi C-32. En tant que nouvelle ministre, j'ai eu le privilège de rencontrer plusieurs intervenants qui ont œuvré dans le domaine pendant des années. J'ai aussi eu le privilège de rencontrer des sénateurs et des députés qui m'ont fait part de ce qu'ils espéraient voir dans le projet de loi.

Le projet de loi que nous avons déposé il y a trois semaines, comme je l'ai déjà dit, a du mordant et il fera une réelle différence dans la vie des Canadiens et Canadiennes, ainsi que des Québécois et Québécoises.

J'ai hâte de suivre les débats en Chambre, mais je demeure convaincue que ce projet de loi fera une différence notable dans la vie des gens.

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup, madame la ministre.

La sénatrice Mégie : Je vous ai entendue parler, tout à l'heure, de l'analyse de l'impact.

Serait-ce une obligation de la part du gouvernement fédéral de faire cette analyse d'impact pour toutes les décisions prises par les institutions fédérales?

Est-ce une obligation que le gouvernement se donne?

Mme Petitpas Taylor : Merci beaucoup de cette importante question, madame la sénatrice.

La partie VII de la Loi sur les langues officielles est une partie dont nous reconnaissions tous l'importance. Les mots choisis lors de la rédaction l'ont été de manière spécifique.

Je dis toujours que je prends un pas de recul. Alors, si on regarde le document de réforme déposé par la ministre Joly l'année passée et le projet de loi C-32, ainsi que le projet loi C-13, leur dénominateur commun est l'atteinte de l'égalité réelle du français et de l'anglais.

To achieve substantive equality, we must ensure that the federal government conducts an analysis of all the decisions it will make. Then the impact of those decisions on official language minority communities must also be analyzed.

When you look at the language of Part VII, as I said, every noun, article and comma was weighed to ensure we'd have all the necessary power. That in effect is what we did to ensure that the analysis is conducted for all government decisions to determine what impact they'll have on official language minority communities.

Senator Moncion: The new version of the Official Languages Act provides, in clause 23 of the bill, as follows:

(i) provide that the Minister of Citizenship and Immigration is required to adopt a policy on francophone immigration and that the policy is to include, among other things, objectives, targets and indicators;

It also provides as follows:

that immigration is one of the factors that contributes to maintaining or increasing the demographic weight of French linguistic minority communities in Canada.

The provision doesn't state that the policy must have the effect of increasing the demographic weight of French Canada.

However, could you confirm for us that the legislator's intent is to create a policy that would have the effect of increasing the demographic weight of francophones outside Quebec?

If that's in fact the case, would you please explain to us how the policy will present it?

Ms. Petitpas Taylor: Thank you for that important question, senator. It concerns a point where many stakeholders — because I've met them — really wanted to see stronger language on francophone immigration issues.

We recognize that francophone immigration is essential to the development of official language minority communities, which is why I was very pleased to work with Minister Fraser to ensure we had an ambitious policy on the whole issue of francophone immigration outside Quebec. We want to ensure that strategy includes objectives, targets and indicators.

If you look at its demographic weight in Canada, the francophone population outside Quebec represented 6.6% of total population in 1971. According to the projections, the rate

Pour atteindre cette égalité réelle, on doit s'assurer que le gouvernement fédéral fera une analyse de toutes les décisions qu'il prendra. On doit ensuite analyser l'impact de ces décisions sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Quand on regarde le langage de la partie VII, qui a été rédigé — comme je l'ai dit, chaque virgule, article et déterminant ont été considérés — afin de nous assurer qu'on aurait tout le pouvoir requis. C'est effectivement ce que nous avons fait pour nous assurer que l'analyse sera faite pour toutes les décisions du gouvernement, pour savoir quels sont leurs impacts sur les communautés de langues officielles en situation minoritaire.

La sénatrice Moncion : La nouvelle mouture de la Loi sur les langues officielles propose ce qui suit, à l'article 23 du projet de loi :

i) prévoir que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration est tenu d'adopter une politique en matière d'immigration francophone qui comprend notamment des objectifs, des cibles et des indicateurs;

elle indique également ce qui suit :

que l'immigration est l'un des facteurs qui contribuent au maintien ou à l'accroissement du poids démographique des minorités francophones du Canada.

La disposition ne prévoit pas que la politique doit avoir pour effet d'augmenter le poids démographique du Canada français.

Pourriez-vous nous confirmer que l'intention du législateur est toutefois de créer une politique qui aurait pour effet d'accroître le poids démographique des francophones hors Québec?

Dans l'affirmative, pourriez-vous nous expliquer de quelle manière la politique le présentera?

Mme Petitpas Taylor : Merci beaucoup de cette question fort importante, madame la sénatrice. Elle touche un point où plusieurs intervenants — parce que je les ai rencontrés — voulaient vraiment voir un langage plus fort sur les questions d'immigration francophone.

On reconnaît que l'immigration francophone est essentielle à l'épanouissement des communautés de langues officielles en situation minoritaire. C'est pour cette raison que j'étais très contente de travailler avec le ministre Fraser pour nous assurer d'avoir une politique ambitieuse pour toute la question de l'immigration francophone hors Québec. On veut s'assurer que cette stratégie inclura des cibles, des objectifs ainsi que des indicateurs.

Si on regarde le poids démographique au Canada, en 1971, la population francophone hors Québec était de 6,6 %. Selon les projections, d'ici 2036, le taux sera de 3 %. On voit une perte

will be 3% by 2036. So we anticipate a demographic loss of 3.6%, which is enormous. To restore that demographic weight, it's critical for us to ensure that immigration is an essential vehicle in moving forward. Given its importance, we've included this aspect in our bill. We want to ensure the strategy makes a real difference on the issue of francophone immigration outside Quebec.

Lastly, I would add that the federal government has an essential role to play and a responsibility for francophone immigration outside Quebec, and in the provinces and territories as well. We must work with them because they have their role to play too.

I would go even further. I see it in my region, Moncton. We've welcomed many immigrants over the years, but, to retain them in our province, we have to ensure that the population and the community support them and help them integrate into the community. All of us — the federal government, the province, the communities and everyone — have a role to play in ensuring that we increase the rate of francophone immigration outside Quebec.

As I said, I was very pleased to work with Minister Fraser, and we will continue working together to spearhead the success of this extremely important initiative.

Senator Gagné: March is Francophonie Month, and yesterday was the International Day of la Francophonie.

I think we should take a moment to realize that the Canadian francophone community consists of more than 10 million francophones across the country. I think it's important to emphasize and celebrate that. I hope all of you had a good International Day of la Francophonie yesterday.

My question concerns Bill C-13, which provides for an addition to its purpose that I think is really important. The bill sets forth a third principle, the "remedial character" of language rights that must guide their interpretation.

Would you be able to explain to us why the government has decided to include this remedial obligation in order to achieve equality of status, equal rights and privileges of the two languages and why that's important?

Ms. Petipas Taylor: Thank you for that important question, senator.

As I said earlier, we want substantive equality, but we know much work remains to be done.

démographique de 3,6 %, c'est énorme. Pour réparer ce poids démographique, il est essentiel de s'assurer que l'immigration est un véhicule essentiel pour aller de l'avant. Vu son importance, on a inséré cet aspect dans notre projet de loi. On veut s'assurer que cette stratégie fait une réelle différence pour la question de l'immigration de francophones hors Québec.

Finalement, j'aimerais ajouter que le gouvernement fédéral a un rôle essentiel à jouer et une responsabilité dans l'immigration francophone hors Québec, mais aussi les provinces et les territoires; on doit travailler de pair avec eux, car ils ont leur rôle à jouer.

J'irais même plus loin : je le vois dans ma région de Moncton, on a accueilli plusieurs immigrants au cours des années, mais pour réussir à les garder dans notre province, il faut s'assurer que la population et la communauté vont les encadrer et les aider à s'intégrer dans la communauté. Avec le fédéral, la province, les communautés, et tout le monde, nous avons tous un rôle à jouer pour nous assurer d'augmenter les taux d'immigration de francophones hors Québec.

Comme je l'ai dit, j'étais bien contente de travailler avec le ministre Fraser et nous allons continuer à travailler ensemble pour chapeauter le succès de cette initiative extrêmement importante.

La sénatrice Gagné : Le mois de mars est le mois de la Francophonie et hier était la Journée internationale de la Francophonie.

Je pense qu'il faudrait prendre un instant pour constater que la francophonie canadienne se chiffre à plus de 10 millions de francophones d'un bout à l'autre du pays. Je pense qu'il est important de pouvoir le souligner et le célébrer. J'espère que vous avez tous pu passer une belle Journée internationale de la Francophonie hier.

Ma question porte sur le projet de loi C-13; il prévoit un ajout à son objet que je trouve vraiment important. L'objet du projet de loi énonce un troisième principe qui doit guider son interprétation, c'est-à-dire le « caractère réparateur » des droits linguistiques.

Seriez-vous en mesure de nous expliquer pourquoi le gouvernement a choisi d'inclure l'obligation de réparation en vue d'atteindre l'égalité de statut de droit et de priviléges des deux langues et pourquoi c'est important?

Mme Petipas Taylor : Merci beaucoup de cette importante question, madame la sénatrice.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure « on vise l'égalité réelle, mais nous savons qu'il reste encore beaucoup de travail à faire ».

The entire matter of clearly defining positive measures and ensuring once again that the government analyzes all decisions it makes is very important. We will take the remedial factor into consideration because, at the end of the day, our objective is to achieve substantive equality.

It will take time and an ambitious statute to do that. With this tool that we've had for 52 years now, we want to ensure that our act is robust and can make a real difference in the lives of Canadians and Quebecers.

Senator Gagné: There has been a lot of talk about a central agency. Under the bill, Canadian Heritage would coordinate and the Treasury Board would take charge of implementation. It's ultimately a shared responsibility.

Now, considering the additional measures at the Treasury Board level, I wonder what governance mechanisms will guide the relationship between the Treasury Board and Canadian Heritage. How might that improve the relationship with the Treasury Board and clarify the obligations of each department to ensure that governance leads to coordination and a rigorous application of the act?

Ms. Petitpas Taylor: Thank you for your excellent question, senator. First, many stakeholders have discussed the fact that it's important to have a central agency. The Treasury Board plays that role, and it isn't a shared responsibility. The Treasury Board really will be responsible for implementing the legislation in addition to its monitoring and coordination role.

Under last fall's economic statement, we received \$16 million, which will enable us to ensure that the department has the necessary resources to work and act as a central agency.

It's all well and good to have a robust act, but it's not that good if the bill isn't implemented and there's no monitoring or coordination. That's why the central agency role that the Treasury Board will play is really very important.

I'm working with Minister Fortier, and together we hope that the debate in the House will begin soon, that the bill will receive royal assent and that we can then start developing regulations. We know that much work remains to be done.

Toute la question de bien définir les mesures positives et de s'assurer que le gouvernement, encore une fois, fera l'analyse de toutes les décisions qu'il prendra est d'une grande importance. Le facteur réparateur, on doit le prendre en considération, car à la fin de journée, c'est notre objectif de se rendre à l'égalité réelle.

Pour ce faire, cela prendra du temps, mais aussi une loi ambitieuse. Avec cet outil que nous avons depuis 52 ans maintenant, on veut s'assurer que notre loi aura du mordant et qu'elle fera une réelle différence dans la vie des Canadiens et Canadiennes, et des Québécois et Québécoises.

La sénatrice Gagné : Il y a beaucoup de discussions autour d'une agence centrale. Dans le projet de loi, il y a Patrimoine canadien qui coordonne, et la mise en œuvre qui sera prise en charge par le Conseil du Trésor; c'est une garde partagée finalement.

Je me demandais, maintenant, quels sont les mécanismes de gouvernance qui régissent la relation entre le Conseil du Trésor et Patrimoine canadien compte tenu de l'ajout des mesures à l'échelon du Conseil du Trésor. Comment est-ce que cela pourrait améliorer la relation qu'il peut y avoir avec le Conseil du Trésor, précisant les obligations de chacun des ministères pour s'assurer que la gouvernance permettra une coordination et une mise en application rigoureuse de la loi?

Mme Petitpas Taylor : Je vous remercie de votre excellente question, madame la sénatrice. D'abord, de nombreux intervenants ont parlé de l'importance d'avoir une agence centrale. Le Conseil du Trésor joue ce rôle et ce n'est pas une garde partagée. C'est vraiment le Conseil du Trésor qui se chargera de la mise en œuvre du projet de loi, en plus de jouer son rôle de surveillance et de coordination.

Dans l'énoncé économique de l'automne dernier, nous avons reçu 16 millions de dollars. Grâce à cette somme, nous allons nous assurer que le ministère aura les ressources nécessaires pour faire le travail et agir comme agence centrale.

C'est bien beau d'avoir une belle loi qui a du mordant, mais s'il n'y a pas de mise en œuvre du projet de loi, s'il n'y a ni surveillance ni coordination, cela ne vaut pas grand-chose. C'est pourquoi le rôle d'agence centrale que jouera le Conseil du Trésor est vraiment très important.

Je travaille en collaboration avec la ministre Fortier, et ensemble, nous espérons que le débat en Chambre commencera rapidement, que le projet de loi recevra la sanction royale et que, à partir de là, nous pourrons commencer à élaborer les règlements. Nous savons qu'il y a encore beaucoup de travail à faire.

Senator Clement: Good evening, minister. It's good to have you with us, and it's good to see the definition of positive measures. The organizations are very pleased to see this good progress.

I'd like to go back to the language clauses issue that Senator Poirier raised. More broadly speaking, going beyond early childhood in Ontario and examining other community sectors, Franco-Ontarians aren't all convinced the provinces will spend the funding.

How should we address this language clauses issue? Virtually all francophone organizations that I've met here in Ontario have raised it. How can we explain this issue and take it further?

Ms. Petitpas Taylor: That's a very good question. I know the bill is both very complex and very specific. There's the issue of Part VII, the definition of positive measures and the role of the Treasury Board and the central agency. Earlier I mentioned that the bill's objective is to achieve substantive equality. It's supposed to be there to protect the rights of official language minority communities.

In Part VII, we also want to ensure that all government decisions, regarding bilateral agreements and any other decisions, must undergo an analysis. The government is responsible for conducting that analysis to determine the impact on official language minority communities.

Positive measures will also have to be taken to ensure that the objective can be achieved. We want to make sure this analysis is conducted for all government decisions.

In recent media interviews, I've frequently compared it to gender-based analysis. I know we didn't always discuss that analysis when we formed the government in 2015, but now, senator, I can tell you that the question is always asked when we receive cabinet documents and we see in the documents that the analysis has been done.

I'd even say that the minister always rose those points in 2015-16. Today, it's not just the minister who raises them; everyone involved does, and they want to ensure the analysis is taken into consideration.

The same thing applies to official language minority communities. I want this analysis always to be done to determine whether other positive measures are necessary so we're certain of achieving our objective.

La sénatrice Clement : Bonjour, madame la ministre. C'est bien de vous avoir parmi nous. C'est une bonne chose de voir la définition des mesures positives. Les organismes sont très heureux de cette belle avancée.

J'aimerais revenir sur la question des clauses linguistiques dont a fait mention la sénatrice Poirier. De façon plus large, si on va au-delà de la petite enfance en Ontario et qu'on examine d'autres secteurs communautaires, les Franco-Ontariens ne sont pas toujours convaincus que les provinces vont dépenser les fonds.

Comment aborder cette question des clauses linguistiques? Cette question, presque tous les organismes francophones que j'ai rencontrés, ici en Ontario, l'ont soulevée. Comment expliquer et comment aller plus loin avec cette question?

Mme Petitpas Taylor : C'est une très bonne question. Je sais que le projet de loi est à la fois très complexe et très spécifique. Il y a la question de la partie VII, la définition des mesures positives et le rôle du Conseil du Trésor et de l'agence centrale. J'ai mentionné plus tôt que l'objectif du projet de loi, c'est l'atteinte de l'égalité réelle. On veut être là pour protéger les droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Avec la partie VII, on veut aussi s'assurer que toutes les décisions que prend le gouvernement, qu'il s'agisse d'ententes bilatérales ou de n'importe quelle autre décision, doivent faire l'objet d'une analyse. C'est la responsabilité du gouvernement de faire cette analyse pour voir quel est l'impact sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Il y a également certaines mesures positives qui doivent être prises pour s'assurer qu'on peut atteindre l'objectif. Pour toutes les décisions du gouvernement, on veut s'assurer que cette analyse est faite.

Durant de récentes entrevues avec les médias, je le compare beaucoup à l'analyse comparative entre les sexes ou les genres. Je sais qu'en 2015, lorsqu'on a formé le gouvernement, on ne parlait pas toujours de cette analyse, mais maintenant, madame la sénatrice, je peux vous dire qu'au Cabinet, lorsqu'il y a des mémoires au Cabinet qui se présentent chez nous, la question est toujours posée et on voit dans nos documents que l'analyse a été faite.

Je dirais même qu'en 2015-2016, la ministre responsable soulevait toujours ces points. Aujourd'hui, il n'y a pas que la ministre qui soulève ces points, tous les intervenants le font, et on veut s'assurer que l'analyse est prise en considération.

La même chose s'applique pour la question des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Je veux que nous fassions toujours cette analyse pour voir si d'autres mesures positives sont nécessaires pour être certains d'atteindre notre objectif.

Senator Clement: I have another question on funding for French-language post-secondary institutions. In Ontario, we received some bad news about Laurentian University. Would you please tell us about potential funding plans in that sector?

Ms. Petitpas Taylor: You mean northern Ontario specifically or in general?

Senator Clement: That's the example [Technical difficulties], but we're also speaking generally.

Ms. Petitpas Taylor: Last year, as you probably know, we announced in the 2021 budget that \$120.3 million would be allocated to the post-secondary sector for official language minority communities. We'll soon be announcing the envelopes that are to be distributed. In our election platform, we want to ensure that we increase those amounts to \$80,000 a year going forward because, if we want to maintain the vitality of our official language minority communities, we'll have to support our post-secondary institutions and community organizations because they are gathering places.

I went to the Université Saint-Paul today to make an infrastructure announcement, and I can see it's making a real difference for the francophone community, not only the students, educators and professors, but also members of the public who will be attending meetings in a renovated hall.

These investments are important and part of our strategy. Minister Joly and I have been very clear that we must continue working with the provinces and territories. We acknowledge the jurisdiction of the provinces and territories. The federal government is prepared to work with the provinces to ensure that the investments are made.

Another good example is the Université de l'Ontario français. People have seen that the federal government made investments for the first four years and that the Government of Ontario did so for the following four years. I don't think the federal government wants to encroach on provincial jurisdictions as such, but it can nevertheless show some creativity by providing the necessary funding to the universities and institutions in question.

Senator Mockler: Minister, I'd like to take this opportunity to congratulate you on your ministerial responsibilities, and in particular the modernization of the Official Languages Act.

My question is about how to find information about certain things, such as the aspects that give some teeth to the Official Languages Act. We can see that Bill C-13 does not provide an

La sénatrice Clement : J'ai une autre question qui porte sur le financement des établissements postsecondaires en français. En Ontario, nous avons reçu de mauvaises nouvelles concernant l'Université Laurentienne. Pouvez-vous nous parler du projet de financement potentiel dans ce secteur?

Mme Petitpas Taylor : Est-ce que vous parlez spécifiquement du nord de l'Ontario ou en général?

La sénatrice Clement : C'est l'exemple [Difficultés techniques], mais maintenant on parle aussi en général.

Mme Petitpas Taylor : Comme vous le savez probablement, l'année dernière dans le budget de 2021, nous avons annoncé une somme de 120,3 millions de dollars alloués au secteur postsecondaire pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les annonces vont commencer sous peu avec des enveloppes à distribuer. Dans notre plateforme électorale, on veut s'assurer qu'en allant de l'avant, on bonifie ces sommes à hauteur de 80 000 \$ par année. Parce que si on veut maintenir la vitalité de nos communautés de langue officielle en situation minoritaire, on doit appuyer nos établissements postsecondaires et nos organisations communautaires, car ils constituent les lieux de rassemblement.

Aujourd'hui, j'étais à l'Université Saint-Paul pour faire une annonce d'infrastructure et je remarque que cela fait une réelle différence pour la communauté francophone, non seulement pour les étudiants, les éducateurs et les professeurs, mais aussi pour le public qui pourra assister à des rencontres dans une salle rénovée.

Ces investissements sont importants et ils font partie de notre stratégie. La ministre Joly a été très claire et j'ai été très claire aussi, à savoir qu'il faut continuer de travailler avec les provinces et les territoires. Nous reconnaissions la compétence des provinces et des territoires. Le gouvernement fédéral est prêt à travailler avec les provinces afin de s'assurer que les investissements sont faits.

Un autre bon exemple est l'Université de l'Ontario français. On a vu que le gouvernement fédéral a fait des investissements pour les premiers quatre ans et que le gouvernement de l'Ontario en a fait pour les quatre années suivantes. Je pense que le fédéral ne veut pas empiéter sur les compétences provinciales comme telles, mais qu'il peut quand même faire preuve de créativité en fournissant les fonds nécessaires aux universités et aux établissements en question.

Le sénateur Mockler : Madame la ministre, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous féliciter pour vos responsabilités ministérielles et surtout pour la modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Ma question concerne la façon de trouver de l'information au sujet de certains éléments comme le mordant de la Loi sur les langues officielles. Nous constatons que le projet de loi C-13 ne

official consultation mechanism for the provinces and territories, contrary to what was proposed, not only by the Quebec government, but by all the provinces and territories.

All members of the Ministers' Council on the Canadian Francophonie asked why the federal government was not consulting its provincial and territorial counterparts on a matter as important as the official languages of Canada, in order to supply the teeth you mentioned.

Ms. Petitpas Taylor: Thank you for your question. As the Minister of Official Languages, I have the opportunity to speak to many of my counterparts in the provinces and territories. I know that at the time, Minister Joly spoke frequently to her counterparts as well, with a view to making sure that she was aware of their points of view on what was going to be included in the bill.

I find it extremely important to work closely with others. Those who know me are aware of the fact that I'm a woman of the people, a woman who likes to build relationships. I also believe that all the provinces and territories, and the federal government, are responsible for protecting and promoting our languages, particularly in official language minority communities. We are going to continue to work with them, and as I said before, we all need to make a contribution to ensure that this work gets done.

Senator Mockler: Thank you, minister. I will no doubt have another opportunity to discuss this matter.

Some are saying that subsection 2(2), to which you added that you were going to enhance the vitality of anglophone minorities, has given rise to concern and confusion, as has the addition to section 3, "support the development of ... English minority communities in order to protect them."

Minister, how will people and the courts interpret the two signals that you are sending, by which I mean protecting French, a minority language, while at the same time protecting English, the language of the majority?

Ms. Petitpas Taylor: Once again, thank you for this very important question. First of all, everything in Bill C-32 is in Bill C-13. We made some changes in order to give it more teeth and muscle.

We acknowledge that there is a decline in French in Quebec and in Canada as a whole. The statistics I provided show this very clearly. As the federal government, we need to shoulder our responsibilities in distributing this demographic weight.

prévoit pas de mécanisme officiel de consultation des provinces et des territoires, contrairement à ce qui avait été proposé, non seulement par le gouvernement du Québec, mais par toutes les provinces et les territoires.

Dans le cadre du Conseil des ministres sur la francophonie canadienne, tous ont demandé pourquoi le gouvernement fédéral ne consultait pas ses homologues provinciaux et territoriaux sur une question aussi importante que celle des langues officielles du Canada, pour y ajouter le mordant dont vous parlez.

Mme Petitpas Taylor : D'abord, je vous remercie de votre question. En tant que ministre des langues officielles, j'ai la chance de parler à plusieurs de mes homologues des provinces et des territoires. Je sais qu'à l'époque, la ministre Joly parlait fréquemment à ses homologues aussi, pour s'assurer d'avoir leur point de vue quant à ce qu'on allait présenter dans le projet de loi.

Pour moi, le fait de travailler en étroite collaboration est vraiment important. Les gens qui me connaissent savent que je suis une femme du peuple, je suis une femme qui aime bâtir des relations. Je pense aussi que toutes les provinces et tous les territoires ainsi que le gouvernement fédéral ont la responsabilité de protéger et de promouvoir nos belles langues, et ce, spécialement dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nous allons continuer à travailler avec eux, et comme je l'ai dit, nous devons tous contribuer à ce que ce travail se fasse.

Le sénateur Mockler : Merci, madame la ministre. J'aurai certainement l'occasion de revenir sur cette question.

Certains disent que le paragraphe 2(2), auquel vous avez ajouté que vous allez favoriser l'épanouissement des minorités anglophones, sème de l'inquiétude et de la confusion, tout comme l'ajout, à l'article 3, « d'appuyer le développement des minorités [...] anglophones en vue de les protéger ».

Madame la ministre, comment les personnes et les tribunaux vont-ils interpréter les deux signaux que vous envoyez, soit celui de protéger le français, langue minoritaire, tout en protégeant l'anglais, langue de la majorité?

Mme Petitpas Taylor : Encore une fois merci de cette question fort importante. Premièrement, vous allez trouver le projet de loi C-32 dans son entier dans le projet de loi C-13. Nous y avons apporté des modifications afin de nous permettre d'avoir plus de mordant et de pouvoir.

On reconnaît qu'il y a un déclin du français au Québec et dans le Canada entier. Les statistiques que je vous ai fournies le démontrent très bien. À titre de gouvernement fédéral, nous devons veiller à prendre nos responsabilités afin de répartir ce poids démographique.

In Quebec, the official language minority community consists of English-speaking Quebecers. The act is there to protect official language minority communities and we want to make sure, in our reform of the bill, that Canadians are better equipped to become bilingual. It's an excellent initiative because the more bilingual Canadians become, the better off our country will be.

We want to make sure that we address the decline in French in Canada while respecting the rights of official language minority communities. It's possible to do both.

Senator Mockler: Minister, I'd like us to recall the shocking episode pertaining to the speech given by Mr. Rousseau, Air Canada's president and chief executive officer, to the Montreal Chamber of Commerce.

Why doesn't Bill C-13 provide a requirement for senior managers of Crown corporations subject to the Official Languages Act, like Air Canada, to have at least some knowledge of French?

Ms. Petitpas Taylor: Like you, Senator Mockler, I was shocked by what Mr. Rousseau said in my first week as Minister of Official Languages. I couldn't believe what I was hearing.

We spoke with the Official Languages Commissioner, Mr. Théberge, and several other people. The message from Mr. Théberge was that he wanted to make sure that the Official Languages Act got more teeth, particularly with respect to sanctions for Air Canada to ensure that its customers could be served in the language of their choice.

Mr. Théberge was provided with quite a few tools, including the ability to assess administrative monetary penalties. Before the introduction of the bill, for which we expect to receive Royal Assent, all the commissioner could do was conduct investigations and publish a report. He has more at his disposal now. The commissioner can mediate informally, and reveal decisions resulting from his investigations; he can sign compliance agreements with institutions already subject to the Official Languages Act, like Air Canada, and he has the power to issue orders and levy monetary penalties.

With these new tools, the Official Languages Commissioner will be well equipped to do his work of protecting the languages we cherish.

The Chair: I will now ask a few questions to follow up on Senator Mockler's.

With respect to the federal senior public service, what would you suggest might improve how leaders of major federal institutions feel about the importance assigned to official

Au Québec, la communauté de langue officielle en situation minoritaire est représentée par les Québécois d'expression anglaise. La loi est là pour protéger les communautés de langue officielle en situation minoritaire, et on veut s'assurer, par notre réforme du projet de loi, que les Canadiens seront mieux outillés pour devenir bilingues. C'est une belle initiative puisque plus les Canadiens seront bilingues, mieux notre pays se portera.

On veut s'assurer d'aborder le déclin du français au Canada tout en respectant les droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire. On peut le faire de pair.

Le sénateur Mockler : Madame la ministre, j'aimerais que l'on se rappelle l'épisode choquant du discours de M. Rousseau, président-directeur général d'Air Canada, devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Pourquoi le projet de loi C-13 ne prévoit-il pas l'obligation, pour les hauts dirigeants des sociétés d'État assujetties à la Loi sur les langues officielles, comme Air Canada, d'avoir une certaine connaissance du français?

Mme Petitpas Taylor : Sénateur Mockler, comme vous, j'ai été choquée des propos de M. Rousseau, lors de ma première semaine à titre de ministre des Langues officielles. Je ne pouvais pas en croire mes oreilles.

Nous avons parlé au commissaire des langues officielles, M. Théberge, ainsi qu'à plusieurs intervenants. Le message que m'a fait parvenir M. Théberge est qu'il voulait veiller à ce que la Loi sur les langues officielles ait plus de mordant, spécialement quant aux sanctions d'Air Canada, afin de garantir que les clients puissent être servis dans la langue de leur choix.

On a donné beaucoup d'outils à M. Théberge, notamment la possibilité d'imposer des sanctions pécuniaires administratives. Avant le dépôt du projet de loi, pour lequel on espère avoir la sanction royale, le seul outil qu'avait le commissaire était de faire des enquêtes et de publier un rapport. On va maintenant plus loin. Le commissaire peut faire de la médiation informelle, les décisions rendues à la suite de ces enquêtes peuvent être rendues publiques, il peut conclure des ententes de conformité avec les institutions déjà assujetties à la Loi sur les langues officielles, comme Air Canada, et il a également un pouvoir d'ordonnance et finalement, les sanctions pécuniaires.

Avec les outils qu'on lui a donnés, le commissaire aux langues officielles sera bien équipé pour faire son travail afin de préserver nos belles langues.

Le président : Je vais à mon tour vous poser quelques questions qui s'inscrivent dans la continuité des questions du sénateur Mockler.

Considérant la haute fonction publique fédérale, quelles solutions proposez-vous afin d'améliorer la place accordée aux langues officielles, à la tête dirigeante des hautes institutions

languages? For example, do you believe that deputy ministers should be bilingual when they are appointed?

I asked your colleague, the President of the Treasury Board, about this, and while I wouldn't want to misleadingly summarize what she said, she told me, with respect to the matter of bilingualism for deputy ministers, that as people rise through the ranks in the government, deputy ministers were once assistant deputy ministers, and assistant deputy minister positions are designated bilingual.

Do you think this answer addresses the considerations that the various departments need to take into account at the senior public service level?

Ms. Petitpas Taylor: The President of the Treasury Board is currently evaluating the language training that senior public servants and all other public service employees are required to take. The goal is to ensure that the working tools provided to employees are effective. As for bilingualism, as Minister Fortier mentioned, deputy ministers must be bilingual.

I'm going to ask my deputy minister, Ms. Mondou, to confirm this, but I believe that deputy ministers have to be bilingual to be hired for these positions.

Isabelle Mondou, Deputy Minister, Canadian Heritage: What the President of the Treasury Board told you is in fact correct, by which I mean that for senior management entry-level positions, employees have to be bilingual to be hired.

Once they hold a position at this level, they need to maintain their bilingual proficiency at all times, and accordingly, when they move up to higher level positions in the public service, these requirements must be maintained. As 99% of deputy ministers come from within the public service, they have already acquired these levels of proficiency during the course of their careers.

The Chair: Thank you. I have a second question for you, minister. Why, since 2018, has the government delegated the Minister of Canadian Heritage's responsibilities under the Official Languages Act to the Minister of Official Languages, by order-in-council? Does Bill C-13 take this into account?

Ms. Petitpas Taylor: Good question. Once again, I shoulder some responsibilities that were assigned to me by the Minister of Canadian Heritage, but because it's a highly technical matter, I will ask my deputy minister to answer.

fédérales? Est-ce vous croyez, par exemple, que les sous-ministres devraient être bilingues au moment de leur nomination?

J'ai posé la question à votre collègue, la présidente du Conseil du Trésor, et je ne veux pas mal la paraphraser, mais elle m'a indiqué au sujet du bilinguisme des sous-ministres que si on continue de gravir les échelons de l'appareil gouvernemental, les sous-ministres sont d'abord passés par des postes de sous-ministres adjoints, et les postes de sous-ministres adjoints sont bilingues.

À votre avis est-ce une réponse qui remplit les considérations que devraient avoir les différents ministères à l'échelon de la haute fonction publique?

Mme Petitpas Taylor : La présidente du Conseil du Trésor est en train d'évaluer la formation linguistique que les employés de la haute direction ainsi que tous les autres employés de la fonction publique doivent avoir. On veut s'assurer que les outils de travail qu'on offre aux employés sont valables. Pour la question du bilinguisme, comme la ministre Fortier l'a dit, les sous-ministres ont l'obligation d'être bilingues.

Je vais demander à ma sous-ministre, Mme Mondou, de le confirmer, mais je crois que les sous-ministres doivent être bilingues pour atteindre ces postes.

Isabelle Mondou, sous-ministre, Patrimoine canadien : En fait, ce que la présidente du Conseil du Trésor vous disait est tout à fait exact, c'est-à-dire qu'à partir de postes débutants — en fait, les premiers postes de gestion importants —, les employés doivent être bilingues pour y accéder.

À partir du moment où ils ont des postes de gestion à ce niveau, ils doivent maintenir leur bilinguisme en tout temps, et par conséquent, lorsqu'ils accèdent à des postes de niveau supérieur dans la fonction publique, ces exigences doivent être maintenues. Étant donné que 99 % des sous-ministres viennent de la fonction publique, ils ont déjà acquis ces compétences au cours de leur carrière.

Le président : Merci. Une deuxième question pour vous, madame la ministre. Pourquoi, depuis 2018, le gouvernement délègue-t-il par décret les responsabilités qui incombent au ministre du Patrimoine canadien en vertu de la Loi sur les langues officielles à la ministre des Langues officielles? Est-ce que le projet de loi C-13 tient compte de cette réalité?

Mme Petitpas Taylor : Très bonne question. Encore une fois, j'assume des responsabilités qui m'ont été assignées par le ministre du Patrimoine canadien, mais comme c'est une question très technique, je vais demander à ma sous-ministre d'y répondre.

Ms. Mondou: It's true that the official languages file is the responsibility of the Department of Canadian Heritage. When there was only one minister, it was the Minister of Canadian Heritage who had this responsibility. Now, the government decided a few years ago to entrust certain specific responsibilities to different departments, and these powers were delegated by the Minister of Canadian Heritage. The Minister of Official Languages now exercises all the powers pertaining to official languages formerly exercised by the Minister of Canadian Heritage.

The Chair: Thank you. If that's the case, then we feel reassured, minister. Thank you Ms. Mondou.

Ms. Petitpas Taylor: I'd like to add that the responsibilities of the Minister of Official Languages are a full-time job. It would be difficult for the Minister of Canadian Heritage to perform all these tasks, because it's an area where something dire is always happening.

The Chair: Thank you, minister. Senator Poirier?

Senator Poirier: My question was about immigration, and it's already been answered.

Senator Dagenais: Minister, I heard you say that the bill gave all Canadians the opportunity to learn French. Let's talk about what's really happening out there.

How can this opportunity, thanks to your bill, be taken advantage of concretely by someone who was born, grew up and lived in Calgary, given that education is an area of provincial jurisdiction?

Ms. Petitpas Taylor: That's a very good question. You're right to say that education is a provincial jurisdiction, but we want to make sure that the people of Canada have ready access to second-language learning.

This is the first time that the federal government is encouraging such access, and we want to ensure that major investments will make it possible to offer French immersion and second-language instruction to Canadians.

In regions with a strong francophone presence, of course, it will be easier, but we want to make sure that the federal government, by means of investment, will assume its responsibilities so that we have a role to play. We want to make sure that the investments are used wisely to give people this opportunity.

Senator Dagenais: Thank you very much.

Senator Dalphond: I'm a legal practitioner, minister, so I have a lot of legal questions and I apologize for that.

Mme Mondou : Effectivement, le dossier des langues officielles incombe au ministère du Patrimoine canadien. Lorsqu'il y avait un seul ministre, c'était le ministre du Patrimoine canadien qui en était responsable. Maintenant, le gouvernement a décidé, depuis quelques années, de confier à différents ministres des responsabilités particulières, et ces pouvoirs sont délégués par le ministre du Patrimoine canadien. Dans les faits, la ministre des Langues officielles occupe pleinement tous les pouvoirs relatifs aux langues officielles et assume tous les pouvoirs exercés auparavant par le ministre du Patrimoine canadien.

Le président : Je vous remercie. Si c'est le cas, cela nous rassure, madame la ministre. Merci, madame Mondou.

Mme Petitpas Taylor : J'aimerais ajouter que les responsabilités de la ministre des Langues officielles sont un emploi à plein temps. Il serait difficile pour le ministre du Patrimoine canadien d'accomplir toutes ces tâches puisque c'est un dossier où il y a toujours quelque chose de chaud qui se passe.

Le président : Merci, madame la ministre. Sénatrice Poirier?

La sénatrice Poirier : Ma question touchait l'immigration et on y a déjà répondu.

Le sénateur Dagenais : Madame la ministre, je vous ai entendue dire que le projet de loi offre à tous les Canadiens la possibilité d'apprendre le français. On va parler de ce qui se passe sur le terrain.

Comment cette possibilité peut-elle se réaliser de façon concrète grâce à votre projet de loi pour quelqu'un qui est né, a grandi et vit à Calgary, l'éducation étant un champ de compétence provinciale?

Mme Petitpas Taylor : C'est une très bonne question. Vous avez raison de dire que l'éducation est de compétence provinciale, mais on veut s'assurer que la population canadienne aura facilement accès à l'apprentissage d'une deuxième langue.

C'est la première fois que le gouvernement fédéral encourage cet accès et on veut s'assurer que grâce à des investissements importants, la possibilité de l'immersion française et l'apprentissage d'une deuxième langue peut leur être offerte.

C'est sûr que dans des régions à forte présence francophone, ce sera plus facile, mais on veut s'assurer que grâce aux investissements, le gouvernement fédéral prend ses responsabilités pour que nous ayons un rôle à jouer. On veut s'assurer que les investissements sont faits d'une bonne manière pour que les gens aient cette possibilité.

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup.

Le sénateur Dalphond : Madame la ministre, je suis un juriste, alors j'ai beaucoup de questions à connotation juridique, je m'en excuse.

My question concerns clause 11 of the bill amending section 16 of the Official Languages Act, which will now read as follows, and I quote: "Every federal court has the duty to ensure that. . . every judge or other officer who hears those proceedings."

— and is the language of litigants. The words "other than the Supreme Court" have been removed, which means that Supreme Court judges must be capable of understanding hearings without interpretation in both French and English. Does this mean that people appointed to the Supreme Court need to prove that they are bilingual before their appointment rather than make a commitment to learn the other official language following their appointment?

Ms. Petitpas Taylor: All three judges appointed to the Supreme Court of Canada since 2016 have been perfectly bilingual. It's a fundamental right to ensure that Canadians have access to a judicial system in both official languages. That's why we added that in our bill. Since 2015, we have appointed three bilingual judges. It was one of our requirements for each of the three appointments. Not only that, but with our modernized version of the Official Languages Act, we will be enshrining this practice for future generations. Once again, it's a fundamental right to ensure that people have access to services in their language, particularly at the judicial level, and that is why we added it to our bill.

Senator Dalphond: Thank you.

Senator Mégie: Minister, you mentioned earlier, in response to Senator Moncion's question, that the act is intended to promote francophone immigration. But there was an article in *Le Devoir* in February that said the Treasury Board had authorized funding for a program called Chinook, which systematically rejected applications from foreign French-speaking African students.

I asked the Treasury Board President, who told me that she was in fact familiar with these barriers and that she would do her utmost to facilitate these students' access to postsecondary institutions. But who will handle this? The Department of Foreign Affairs should promote the use of both official languages abroad, and especially French, which is part of its role and also a responsibility of the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship of Canada. So it's a shared role. Do you think that this problem can be corrected? Every francophone African is automatically rejected at a time when we are trying to promote francophone immigration. Do you have any idea of what might be done?

Ms. Petitpas Taylor: Thanks very much for this important question.

Ma question concerne l'article 11 du projet de loi qui amende l'article 16 de la Loi sur les langues officielles, et qui va maintenant se lire comme suit, et je cite : « Il incombe aux tribunaux fédéraux de veiller à ce que celui qui entend l'affaire : »

— parle la langue des justiciables. On enlève les mots « autres que la Cour suprême », ce qui fait en sorte que les juges de la Cour suprême devront être capables d'entendre des auditions sans interprétation en français ni en anglais. Donc, est-ce que cela veut dire que les personnes qui seront nommées à la Cour suprême devront faire la preuve qu'ils sont bilingues avant d'être nommés et non pas prendre l'engagement d'apprendre l'autre langue officielle après leur nomination?

Mme Petitpas Taylor : Depuis 2016, les trois juges nommés à la Cour suprême du Canada étaient parfaitement bilingues. C'est un droit fondamental de s'assurer que les Canadiens ont accès à un système judiciaire dans les deux langues officielles. C'est pour cette raison que nous avons inséré cela dans notre projet de loi. Depuis 2015, nous avons nommé trois juges bilingues. C'est un engagement que nous avons tenu pour chacune de nos trois nominations. De plus, avec notre modernisation de la Loi sur les langues officielles, nous consacrons cette pratique pour les générations à venir. Encore une fois, c'est un droit fondamental de s'assurer que les gens ont accès à un service dans leur langue, spécialement au niveau juridique, et c'est pourquoi nous l'avons inséré dans notre projet de loi.

Le sénateur Dalphond : Merci.

La sénatrice Mégie : Madame la ministre, vous avez mentionné tantôt en réponse à la question de la sénatrice Moncion que la loi tient à favoriser l'immigration francophone. Pourtant, il y a eu un article dans *Le Devoir*, au mois de février dernier, qui mentionnait que le Conseil du Trésor a autorisé le financement d'un programme appelé Chinook qui a eu comme effet de rejeter systématiquement les demandes d'étudiants étrangers africains francophones.

J'ai posé la question à la ministre du Conseil du Trésor, qui m'a répondu qu'effectivement, elle connaissait les barrières et qu'elle fera son possible pour faciliter l'accès de ces étudiants aux établissements postsecondaires. Cependant, qui s'en occupera? Le ministre des Affaires étrangères devra promouvoir l'usage des deux langues officielles et surtout la promotion du français à l'étranger, donc c'est une partie de son rôle, et aussi le rôle du ministre d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Donc, c'est un rôle partagé. Pensez-vous qu'on peut apporter une correction à ce problème? Tous ceux qui sont d'origine africaine et francophone sont, alors qu'on recherche à promouvoir l'immigration francophone, automatiquement rejetés. Avez-vous une idée de ce qui pourrait être fait?

Mme Petitpas Taylor : Merci beaucoup pour cette importante question.

Minister Fraser is genuinely interested in looking into this problematic situation, about which he feels strongly. He's working tirelessly to deal with it.

Francophone immigration outside Quebec is extremely important, and that's why we put it into our bill; we want to make sure that this strategy is included in the act so that we can do our fair share to increase the number of francophone immigrants settling outside Quebec, and also in Quebec. We need to do our work to ensure that these departments make an effort to remove these barriers.

Minister Fraser — a close colleague of mine — is working hard to correct the situation.

Senator Mégie: Thank you.

Senator Gagné: Bill C-13 is only one component of the process the government is going to set in motion to implement its reform plan. Could you describe what you are planning to do with respect to the development of policies, regulations and management of the administrative programs that would stem from Bill C-13? Do you have a timeline and a series of activities that you intend to undertake?

Ms. Petitpas Taylor: Thank you for the question. We still have a lot of work to do. Sometimes, people think that once a bill is introduced, the work is over. The fact is that it has only just begun. There is a lengthy process to go through to get to the Senate and then receive Royal Assent. After that, the consultations begin; much of the work will involve developing the regulations that are so important to ensure that the bill is spelled out more clearly and that it has more teeth.

The consultations involve meeting Canadians across the country. These begin as soon as Royal Assent is received. Consultations on the next action plan also begin. We hope to be doing that again very soon.

Once again, there will be a lot of meetings with many different people, including many of you, because what we want is a sound act that has teeth, some regulations, and a concrete action plan, because they all go hand in hand.

The Chair: Minister, my question is a follow-up to the one Senator Gagné asked about the official languages action plan. Do you believe that the action plan should focus on new institutions and new areas for community development? Should it include initiatives to solidify the status of official languages in the federal public service?

Ms. Petitpas Taylor: These are conversations we need to have with people from one end of the country to the other.

Le ministre Fraser est vraiment prêt à étudier cette situation problématique qui lui tient à cœur. Il travaille d'arrache-pied pour régler cette situation.

L'immigration francophone hors Québec est extrêmement importante, c'est pourquoi on l'a mis dans notre projet de loi; on veut s'assurer que cette stratégie a sa place dans la loi pour faire notre juste part pour augmenter le nombre d'immigrants francophones qui s'installeront à l'extérieur du Québec, et au Québec également. Nous devons faire notre travail pour veiller à ce que les ministères travaillent pour enlever ces barrières.

Le ministre Fraser — qui est un collègue très cher — travaille fort pour corriger la situation.

La sénatrice Mégie : Merci.

La sénatrice Gagné : Le projet de loi C-13 est seulement une partie du processus que le gouvernement entreprendra pour accomplir son plan de réforme. Seriez-vous en mesure de décrire les actions que vous proposez en ce qui a trait à l'élaboration de politiques, de règlements et de la gestion des programmes administratifs qui découleraient du projet de loi C-13? Avez-vous un échéancier et une séquence d'activités que vous prévoyez entreprendre?

Mme Petitpas Taylor : Merci pour la question. On a encore beaucoup de pain sur la planche. Parfois, les gens pensent que quand le projet de loi est déposé, le travail est terminé. En fait, il vient de débuter. Il y a tout un processus pour se rendre au Sénat et ensuite à la sanction royale. Ensuite, les consultations vont commencer; le gros du travail sera d'élaborer les règlements qui sont si importants pour s'assurer que le projet de loi aura plus de spécificité et de mordant.

Durant ces consultations, on veut rencontrer les Canadiens et les Canadiennes d'un bout à l'autre du pays. Elles commenceront dès que la sanction royale sera accordée. De plus, les consultations sur le prochain plan d'action commenceront également. On espère le refaire très bientôt.

Encore une fois, il y a beaucoup de rencontres avec beaucoup d'intervenants et plusieurs d'entre vous, parce que l'on veut voir une bonne loi avec du mordant, des règlements et aussi un plan d'action concret, puisque cela va de pair.

Le président : Madame la ministre, ma question fait suite à celle de la sénatrice Gagné concernant le plan d'action sur les langues officielles. Croyez-vous que le plan d'action devrait cibler de nouvelles institutions et de nouveaux secteurs de développement des communautés? Devrait-il comprendre des initiatives pour renforcer la place des langues officielles dans la fonction publique fédérale?

Mme Petitpas Taylor : Ce sont ces conversations qu'on doit avoir avec des gens d'un bout à l'autre du pays.

I met many different parties and many of you over the past few months. This got me thinking about what I wanted to see in the bill. It's not my bill, it's a bill created by everyone involved in the issue for years. The intent was to ensure that the bill would reflect these views. Once again, with respect to the action plan, my approach will be to continue to speak with Canadians and Quebecers to hear their points of view and learn what ought to be included.

The Chair: My next question is directly about Bill C-13. In a 2019 report, the Standing Senate Committee on Official Languages submitted recommendations. What we wanted was more consistency between the various parts of the act, and this was not the case in Bill C-13. How can your government make sure that there is a more consistent implementation of the various parts of the Official Languages Act, and in particular Parts IV, V and VII?

Ms. Petitpas Taylor: Once again, the central agency will play a key role in implementing the bill. It's all very well to have a strong act, but without a concrete implementation plan with oversight powers, implementation and evaluation are worthless. The Treasury Board's work as the central agency will be the key; the intent is to ensure that the Treasury Board has the additional resources required to do this extremely important work. Minister Fortier and I will work together to get the job done, as well as ensure that the tools are there and that the bill has the authorities needed for people to do their work.

The Chair: To conclude, minister, would you say that the provision of bilingual federal services contributes to the development and vitality of official language minority communities?

Ms. Petitpas Taylor: Yes.

The Chair: Thank you very much for that clear-cut answer.

Minister, that's all the time we have for you. We are very grateful for your presence, for your answers and for your commitment to our country's official languages. As an Acadian, I'd like to congratulate you on being the first Acadian Minister of Official Languages. I believe that my colleagues would agree with me in saying that we take pride in this.

We will continue with your collaborators, who can field our additional questions.

Thank you very much, minister. I'm sure we will be seeing you very soon in another context.

J'ai rencontré plusieurs intervenants et beaucoup d'entre vous au cours des derniers mois, cela a alimenté mes réflexions quant à ce que je voulais voir dans le projet de loi. Ce n'est pas mon projet de loi, c'est le projet de loi de tous les intervenants qui ont œuvré dans le domaine depuis plusieurs années. On voulait s'assurer que le projet de loi allait refléter ces demandes. Encore une fois, pour ce qui est du plan d'action, mon approche sera de continuer à parler aux Canadiens et Canadiennes, et aux Québécois et Québécoises pour entendre leur point de vue et savoir ce qui devrait être inséré.

Le président : Ma prochaine question porte directement sur le projet de loi C-13. Dans un rapport de 2019, le Comité sénatorial permanent des langues officielles avait soumis des recommandations. Nous souhaitions qu'il y ait plus de cohérence entre les différentes parties de la loi, et cela ne semble pas être inclus dans le projet de loi C-13. Comment votre gouvernement peut-il assurer une mise en œuvre plus cohérente des différentes parties de la Loi sur les langues officielles, en particulier les parties IV, V et VII?

Mme Petitpas Taylor : Encore une fois, l'agence centrale va jouer un rôle clé dans la mise en œuvre du projet de loi. C'est bien beau d'avoir une belle loi, mais s'il n'y a pas de mise en œuvre concrète assortie d'un pouvoir de surveillance, la mise en œuvre et l'évaluation ne valent rien. Le rôle de l'agence centrale du Conseil du Trésor sera déterminant; on veut s'assurer que le Conseil du Trésor aura des ressources additionnelles pour accomplir ce travail si important. La ministre Fortier et moi-même travaillons de pair pour y arriver, pour que les outils soient là et que le projet de loi ait les pouvoirs nécessaires pour que les gens puissent faire leur travail.

Le président : Pour conclure, madame la ministre, êtes-vous d'accord pour dire que l'offre des services fédéraux bilingues contribue au développement et à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire?

Mme Petitpas Taylor : Oui.

Le président : Merci beaucoup de cette réponse claire.

Madame la ministre, ceci conclut le temps que nous avions avec vous. Nous vous remercions beaucoup de votre présence, de vos réponses et de votre engagement à l'égard des langues officielles dans notre pays. En tant qu'Acadien, je tiens à saluer le fait que vous êtes la première Acadienne à occuper le poste de ministre des Langues officielles. Je crois que mes collègues sont d'accord pour dire que nous sommes fiers de cela.

Nous allons rester en présence de vos collaborateurs et collaboratrices, qui continueront de répondre à nos questions.

Merci beaucoup madame la ministre. Nous allons certainement vous revoir dans un autre contexte très bientôt.

The minister's officials are available to answer any further questions.

Senator Moncion: The minister answered Senator Gagné's question about the act's governance. She mentioned the enhanced role for the Treasury Board. There appear to be some fine distinctions in the bill. I would like to hear your comments about this part of it.

The new version does not provide for the designation of a single central agency in charge of implementing the entire act. According to clause 25.1 of the bill, the Treasury Board can continue to delegate these responsibilities and is itself responsible only for coordinating some portions of the act. These are Parts IV, V et VI and subclause 41(5). Likewise, in clause 4 of the bill, Canadian Heritage is assigned a key role with respect to the implementation of the act as well as a coordination role, which I will quote:

. . . shall, in consultation with the other ministers of the Crown, promote and encourage coordination in the implementation of this Act. . .

Can you tell us where we stand with that? Just now, the minister appeared to be telling us that it really was the Treasury Board that would be doing most of the work. But the act seems to be less clear.

I'd like to hear what you have to say about that.

Ms. Mondou: Thank you, senator.

I believe that the minister's response was also related to the central agency's role. The communities asked that the central agency be assigned a strong role. That agency is the Treasury Board, whose powers have been strengthened. How have they been strengthened? Before Bill C-13, some of its requirements were optional or discretionary, whereas they are now obligatory.

I'll give you two examples. The Treasury Board is to develop policies and directives pertaining to the regulations in Part IV, Part V, and the positive measures in subclause 41(5). As the central agency, the Treasury Board has a very strong mandate to oversee, supervise and monitor the departments to ensure that they fulfil their obligations under the act. The Department of Canadian Heritage plays a completely different role, one that is complementary. The Department of Heritage handles contact with the communities. It is the go-between for the communities because, unlike the central agencies located in Ottawa, the Department of Canadian Heritage has regional offices across the country and a long history of working together with the communities. This means that the Heritage Department will continue to perform its role as a special intermediary with the communities, but also, unlike the central agencies, it will

Les fonctionnaires de la ministre sont disponibles pour répondre à des questions supplémentaires.

La sénatrice Moncion : La ministre a répondu à la question de la sénatrice Gagné au sujet de la gouvernance de la loi. Elle parle du rôle accentué du Conseil du Trésor. Il semble y avoir des nuances dans le projet de loi. Je voudrais entendre vos commentaires au sujet de cette partie.

La nouvelle mouture ne prévoit pas la désignation d'une seule agence centrale responsable de la mise en œuvre de toute la loi. Selon l'article 25.1 du projet de loi, le Conseil du Trésor peut continuer de déléguer ces responsabilités et est chargé seulement de la coordination de certaines sections de la loi. On parle des parties IV, V et VI et du paragraphe 41(5). En parallèle, à l'article 4 du projet de loi, on attribue à Patrimoine canadien un rôle de premier plan en ce qui a trait à la mise en œuvre de la loi et lui attribue un rôle de coordination et je cite :

Il suscite et encourage, en consultation avec les autres ministres fédéraux, la coordination de la mise en œuvre de la présente loi [...].

Pourriez-vous nous préciser où on en est avec cela? Tout à l'heure, la ministre semblait nous indiquer que c'est vraiment le Conseil du Trésor qui aura le gros du travail à faire. Cependant, la loi semble nous présenter des nuances.

J'aimerais entendre ce que vous avez à dire là-dessus.

Mme Mondou : Merci madame la sénatrice.

Je pense que la réponse de la ministre était aussi liée au rôle de l'agence centrale. Les communautés ont demandé un rôle fort pour l'agence centrale. Cette agence est le Conseil du Trésor qui voit ses pouvoirs renforcés. Comment ses pouvoirs sont-ils renforcés? Avant le projet de loi C-13, certaines de ses obligations étaient facultatives ou discrétionnaires, alors qu'elles sont maintenant obligatoires.

Je vais vous donner deux exemples. Le Conseil du Trésor doit élaborer des politiques et des directives relatives au règlement de la partie IV, de la partie V et des mesures positives du paragraphe 41(5). En tant qu'agence centrale, le Conseil du Trésor a le mandat très fort d'encadrer, de superviser et de surveiller les ministères pour qu'ils remplissent leurs obligations en vertu de la loi. Le ministère du Patrimoine canadien joue un rôle complètement différent. Il joue un rôle complémentaire. Le ministère du Patrimoine représente le contact avec les communautés. C'est l'interlocuteur privilégié des communautés parce que, contrairement aux agences centrales situées à Ottawa, le ministère du Patrimoine canadien a des bureaux régionaux partout au pays et a une longue histoire de collaboration avec les communautés. Cela signifie que le ministère du Patrimoine continuera d'être là pour être un interlocuteur privilégié des

continue to administer contribution programs, as it has for many years.

The minister mentioned several contribution programs whose purpose is to support post-secondary education, second-language education, infrastructures, etc. The Minister of Heritage has considerable expertise in this area, unlike the central agencies, whose role is not necessarily to fund contributions, as I just mentioned. It's a complementary role combined with an enhanced central agency role, as the minister said.

Senator Moncion: Thank you very much.

Senator Gagné: Thanks to Senator Moncion for having asked for clarification. Your answer has further clarified this point, meaning the difference between a central agency and the coordinating role performed by Canadian Heritage.

The annual report lists a number of initiatives conducted by federal institutions pursuant to Part VII. The report nevertheless gives a good idea of the positives, or what worked. However, how are the evaluation and critical analysis of institutional performance carried out?

Ms. Mondou: Thank you very much for the question, senator.

It happens at two different levels. To begin with, there is an exhaustive exercise in which we write to all the departments to ask them to report on all facets of their mandates. This includes the positive initiatives and the challenges involved in them. All this information is analyzed and compiled. A report is then submitted and we get back to the institutions to tell them that what they did was wonderful, but that there is still a lot of work to do in such and such an area. Canadian Heritage receives all the information from all the departments, which helps with this analysis. This reveals who did really well in certain sectors, but perhaps less well in others. It makes it possible to compare them to other departments with similar mandates. It really involves analyzing the entire database and identifying what each department did well, and where there might be improvements.

Senator Dalphond: My question will shed some light on certain points. I see that this important bill has been sponsored by the Official Languages Minister, but her title does not appear anywhere in the act. The Commissioner of Official Languages is mentioned, along with the Minister of Canadian Heritage, and the President of the Treasury Board. Senator Cormier and Senator Gagné asked some questions about how all of this fits together. Where is the official role of the Minister of Official

communautés, mais aussi, contrairement aux agences centrales, pour administrer des programmes de contribution, comme on le fait depuis plusieurs années.

La ministre a parlé de plusieurs programmes de contribution qui visent à soutenir l'enseignement postsecondaire, l'enseignement dans la deuxième langue, les infrastructures, etc. Le ministère du Patrimoine a une grande expertise à cet égard, contrairement aux agences centrales, qui n'ont pas nécessairement le rôle de verser des contributions, comme je viens de le mentionner. C'est un rôle complémentaire en plus d'un rôle renforcé comme agence centrale, comme l'a mentionné la ministre.

La sénatrice Moncion : Merci beaucoup.

La sénatrice Gagné : Je remercie la sénatrice Moncion d'avoir posé cette question à des fins de clarification. Votre réponse vient clarifier davantage ce point, à savoir la différence entre l'agence centrale et le rôle de coordination que joue Patrimoine canadien.

Dans le rapport annuel, on trouve une liste de certaines initiatives menées par les institutions fédérales au titre de la partie VII. Dans le cadre de ce rapport, on a quand même une bonne idée des actions positives, des bons coups. Toutefois, comment se font l'évaluation et l'analyse critique en ce qui concerne la performance des institutions?

Mme Mondou : Merci beaucoup de la question, madame la sénatrice.

Cela se fait à différents niveaux. D'abord il y a un exercice exhaustif où on écrit à tous les ministères pour leur demander de faire rapport sur tous les aspects de leur mandat. Cela comprend les bonnes initiatives et les défis liés à ces initiatives. Toute cette information est analysée et compilée. Ensuite, un rapport est présenté, et on retourne aux institutions pour leur dire que leurs actions étaient formidables, mais qu'il y a encore du travail à faire dans tel ou tel domaine. Patrimoine canadien reçoit toute l'information de tous les ministères, ce qui l'aide à faire cette analyse. Il est donc possible de voir qui a vraiment très bien performé dans certains secteurs, mais peut-être moins bien dans d'autres. Cela permet de les comparer à d'autres ministères qui ont des mandats semblables à cet égard. Il s'agit vraiment d'analyser toute la banque de données et de voir les bons coups de chaque ministère et dans quels secteurs il y a lieu d'apporter des améliorations.

Le sénateur Dalphond : Ma question me permettra d'éclairer certains points. Je vois que cet important projet de loi est parrainé par la ministre des Langues officielles, mais son titre n'apparaît nulle part dans le texte de loi. On mentionne le commissaire aux langues officielles, le ministre du Patrimoine canadien, la présidente du Conseil du Trésor. Le sénateur Cormier et la sénatrice Gagné ont posé des questions sur la façon dont tout cela va s'imbriquer. Où trouve-t-on la définition du

Languages defined? It's not in the Official Languages Act. Is this designation made by an order-in-council from the Governor-in-Council?

Ms. Mondou: Thank you for the question. Well, it relates to the chair's question. The bill defines the role of the Minister of Canadian Heritage. There is a clause that says that the minister is designated by the Governor-in-Council. Over the years, the way these roles were combined may have been somewhat different. It's at cabinet level that the designation of the minister responsible is made. Minister Petitpas Taylor is the Minister of Official Languages and the Minister responsible for the Atlantic Canada Opportunities Agency. This designation is by order-in-council. However, the Heritage Minister's responsibilities are clearly defined in the act because the responsibilities for this minister that remain to be designated are clearly defined in the act.

Senator Dagenais: Thank you, Ms. Mondou.

To protect French, which is still one of the two official languages of Canada, people need to be motivated to speak it. Am I mistaken in saying that the bill includes more coercive measures to force the machinery of government to provide bilingual service than measures that would generate pride in being able to speak both languages?

Ms. Mondou: Thank you very much, senator. You are right in saying that people need to be encouraged to want to learn.

The statistics and demand have shown — particularly for French immersion — that there is not only interest, but even keen interest in learning a second language. Unfortunately, courses are not always available. As the minister was saying, that explains why funds are provided to increase capacity for second-language learning and for enhancing language proficiency in minority communities.

Other things can be done to generate interest. For example, Radio-Canada/CBC has developed Mauril, an app that allows anyone to go online to learn the language. The amazing thing about this app is that it's designed for people to learn about French culture and Canadian culture. Not only do they learn another language, but they learn things about Canadian culture. Interest in learning the language is combined with an attractive application that informs people about aspects of Canadian culture.

The Chair: I'd like to get back to the language clauses. Some answers were given, but for a proper understanding of them, I'd like to know what the barriers are to including the language clauses in the federal, provincial and territorial agreements? There is a history behind all of that, and areas of

rôle officiel de la ministre des Langues officielles? Il n'est pas dans la Loi sur les langues officielles. Est-ce que cette désignation se fait uniquement par décret du gouverneur en conseil?

Mme Mondou : Merci de la question. Effectivement, cela fait suite à la question du président. Le projet de loi définit le rôle du ministère du Patrimoine canadien. Il y a un article qui dit que la ministre ou le ministre sont désignés par le gouverneur en conseil. Au fil des ans, la combinaison des rôles a parfois été un peu différente. C'est au niveau du Cabinet que se fait la désignation du ministre responsable. Dans le cas de la ministre Petitpas Taylor, elle est ministre des Langues officielles et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Cette désignation se fait par décret. Cependant, les responsabilités du ministre sont bien définies dans la loi puisque les responsabilités de ce ministre à être désigné sont bien définies dans la loi.

Le sénateur Dagenais : Merci, madame Mondou.

Pour protéger le français, qui est encore l'une des deux langues officielles au Canada, encore faut-il donner aux gens le goût de la parler. Est-ce que je me trompe si je dis que le projet de loi contient plus de contraintes pour forcer l'appareil gouvernemental à offrir un service bilingue que de mesures qui entraîneraient une certaine fierté à parler les deux langues?

Mme Mondou : Merci beaucoup, monsieur le sénateur. Vous avez raison de dire qu'il faut donner aux gens le goût d'apprendre.

En fait, on sait selon les statistiques et selon les demandes — notamment pour l'immersion française — qu'il y a un intérêt, un engouement, pour apprendre la deuxième langue. Malheureusement, il n'y a pas toujours de disponibilité. Comme la ministre le mentionnait, cela explique que des sommes sont investies pour augmenter la capacité d'apprendre la deuxième langue ou de parfaire notre langue dans les communautés minoritaires.

Il y a aussi des choses à faire pour accrocher les gens. Par exemple, Radio-Canada/CBC a développé le Mauril, qui est un instrument permettant à quiconque d'aller en ligne et d'apprendre la langue. Ce qui est formidable avec cet outil, c'est qu'il est bâti pour apprendre la culture française et la culture canadienne. Les gens peuvent être à la fois sensibilisés à apprendre une autre langue, tout en apprenant des choses sur la culture canadienne. Cela combine l'intérêt d'apprendre la langue ainsi que l'avantage d'être attiré par une initiative qui vient chercher les éléments culturels canadiens.

Le président : J'aimerais revenir sur la question des clauses linguistiques. Il y a eu des réponses données, mais pour bien comprendre, quels sont les obstacles de l'inclusion des clauses linguistiques dans les ententes fédérales, provinciales et territoriales? Il y a un historique derrière tout cela, il y a des

jurisdiction, but I think these questions come up often these days as people try to understand why the government can't add language clauses to its agreements.

Ms. Mondou: Thank you for the question. There are several parts to answering your question. To begin with, there is already a policy in place to encourage departments to include clauses like these. Is more effort needed to ensure — as the minister mentioned in the example she gave in a comparative analysis between genders — that this policy is really being implemented systematically and that the departments are truly aware of the importance of including these clauses?

And in the administrative measures, one of the minister's roles — and it's a role she really cares about — is to make every effort with her cabinet colleagues and the President of the Treasury Board, to ensure enhanced awareness in all the departments, that they should automatically check whether this was taken into consideration during negotiations.

The second thing she mentioned, which is also important, is the following: By strengthening the language in Part VII, about which we spoke at length, the message would become even stronger if, over and above being required to consult the communities when the government was introducing measures, the outcomes of these measures were to be analyzed and, if required, other steps taken to remedy any negative impacts. So we're already getting much deeper into this analysis. All of these legislative and administrative measures, combined with enhanced awareness and more education about the issue, should significantly bolster the issue of language clauses and the environment in which they are developed.

The Chair: May I ask you the question, since you work within the machinery of government? You experienced the language of work realities on an everyday basis, by which I mean the implementation of Part V of the act. What are the obstacles? One even hears that there are challenges in wanting to work in one's language in the federal government. What can you tell us about what it's like on the inside for all three of you on a day-to-day basis?

Ms. Mondou: Thank you very much. I could pass this on to my colleagues, but there are several aspects to successfully achieving a perfectly bilingual public service. We made giant steps because of the Official Languages Act because I've heard that in the 1960s — as corroborated in the Laurendeau-Dunton Commission — the public service was not bilingual. I'm a bilingual deputy minister who plays an important role in the public service. There was significant progress, but, as the minister mentioned, there's still a long way to go in terms of

champs de compétences, mais je pense qu'il s'agit de questions qui se posent fréquemment encore aujourd'hui pour bien comprendre pourquoi le gouvernement ne peut pas ajouter de clauses linguistiques dans ses ententes.

Mme Mondou : Merci de la question. Il y a plusieurs éléments de réponse à votre question. D'abord, il y a déjà une politique en place pour encourager les ministères à inclure ce genre de clause. Est-ce qu'il y a davantage d'efforts à faire pour s'assurer — un peu comme la ministre le faisait dans l'exemple qu'elle donnait pour l'analyse comparative entre les sexes — que cette politique est vraiment mise en œuvre de façon systématique et que les ministères sont vraiment sensibilisés à l'importance d'inclure ces clauses?

À cet égard, dans les mesures administratives, l'un des rôles de la ministre — et c'est un rôle qu'elle a vraiment à cœur — est de s'assurer auprès de ses collègues du Cabinet, à l'aide de toutes sortes d'outils et auprès de sa collègue, la présidente du Conseil du Trésor, qu'il y a une meilleure sensibilisation dans tous les ministères pour que cela devienne vraiment un réflexe, à savoir si la réflexion a été faite lors des négociations.

La deuxième chose qu'elle a mentionnée et qui est importante aussi est la suivante : en renforçant le langage de la partie VII, dont on a beaucoup parlé, cela renforcera encore le message selon lequel non seulement les communautés doivent être consultées lors de la prise de mesures par le gouvernement, mais aussi il faut que les conséquences des mesures soient analysées et au besoin, que des mesures soient prises pour remédier à des conséquences négatives. Donc on va déjà beaucoup plus loin dans cette analyse. L'ensemble de ces mesures, législative et administrative, avec une meilleure sensibilisation et davantage d'éducation autour de cet enjeu, devrait renforcer de façon assez importante la question des clauses linguistiques et l'environnement dans lequel elles sont élaborées.

Le président : Puis-je me permettre de vous poser la question à vous, puisque vous êtes à l'intérieur de l'appareil gouvernemental? Vous vivez au quotidien la réalité des langues de travail, la mise en œuvre de la partie V de la loi. Quels sont les obstacles? On entend quand même parler de l'existence de défis de pouvoir travailler dans sa langue dans l'appareil gouvernemental fédéral. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire de cette réalité que vous vivez, en fait, tous trois au quotidien?

Mme Mondou : Merci beaucoup. Je pourrais laisser répondre mes collègues, mais il y a plusieurs éléments à la réussite d'une fonction publique parfaitement bilingue. On a franchi des pas de géant grâce à la Loi sur les langues officielles parce qu'on me dit que dans les années 1960 — et la Commission Laurendeau-Dunton l'a démontré —, la fonction publique n'était pas bilingue. Je suis une sous-ministre bilingue qui exerce un rôle important dans la fonction publique. Il y a eu des progrès significatifs, mais il reste encore du travail à faire et comme la

support for employees to learn a second language and to have ready access to training.

These days, digital applications would likely make access to quality training easier. It would require developing an appreciation of bilingualism, by establishing bilingual positions in which proficiency in both official languages is an asset. There is no single solution, unfortunately, but rather a set of solutions, and if committee members have an opportunity to consult the Borbey and Mendelsohn report, it contains a number of possible avenues. In the administrative reform, all of these ideas are being put forward, and the Treasury Board Minister is looking into some of them.

Senator Clement: Thank you Mr. Chair, for mentioning the language clauses once more. I was going to do it. I truly appreciated Ms. Mondou's answer. Several alternative avenues need to be looked at, and I was very pleased with her answer. I have another question. The linguistic duality exists alongside the plurality of Indigenous languages. Have you envisaged that conversation? How is one to begin a conversation that I feel is very important, but also very difficult to set in motion?

Ms. Mondou: Thank you very much for your question, senator. As it happens, I'm also in the department that got together with its Indigenous partners to adopt the Indigenous Languages Act. We have both of these mandates within the department. I'd like to mention two or three things. First, we held many discussions, and as a champion in the public service, I think that the duality is an asset that allows us to accommodate other diversities.

All these tools, instruments and reflexes being developed can now be applied in the context of a plurality of languages, such as Indigenous languages. That's something we've already accomplished, and we need to build on it. Bill C-13 specifically enhances the fact that the Official Languages Act in no way diminishes the powers and achievements mentioned in the Indigenous Languages Act. We are beginning to reconcile the two bills and becoming aware of another important reality.

And it's interesting for the department to go out and work with the communities to revive, revitalize or maintain Indigenous languages. Some of what is taught by the linguistic minorities is truly helpful in understanding what works and how to build a nest that enables enough people who speak a language to create a core group that can build and expand. That's more or less my answer to this question. Of course, we are still working on it for the future. In the public service, we are very much aware of the fact that we have to protect bilingualism while keeping the Indigenous languages in mind. That's why the regulations for

ministre l'a mentionné, quant à notre soutien aux employés pour apprendre une deuxième langue et à la facilité d'accès à la formation.

Maintenant, avec les instruments numériques, on peut probablement avoir accès à de la formation de qualité plus facilement. Cela nécessite aussi de valoriser le bilinguisme. C'est-à-dire qu'on crée des postes bilingues où l'on valorise la maîtrise des deux langues officielles. Ce n'est pas une solution, malheureusement, mais bien un ensemble de solutions, et si le comité a eu la chance de consulter le rapport de Borbey et Mendelsohn, il y avait des pistes de solutions. Dans la réforme administrative, on met de l'avant chacune de ces pistes, et la ministre du Conseil du Trésor est en train de se pencher sur certains de ces aspects.

La sénatrice Clement : Merci, monsieur le président, de revenir sur les clauses linguistiques. J'allais le faire. J'ai beaucoup aimé la réponse de Mme Mondou. Il faut avoir plusieurs pistes de solutions entourant le tout, alors j'étais vraiment fière de la réponse. Je vais poser une autre question. La dualité linguistique existe en même temps que la pluralité des langues autochtones. Est-ce que vous avez envisagé cette conversation? Comment entamer cette conversation qui, je crois, est très importante et très difficile aussi à entamer?

Mme Mondou : Merci beaucoup de la question, madame la sénatrice. Par hasard, je suis aussi dans le ministère qui a adopté, avec les partenaires autochtones, la Loi sur les langues autochtones. À l'intérieur du ministère, nous avons ces deux mandats. J'aurais deux ou trois choses à mentionner. D'abord, nous avons tenu beaucoup de discussions à cet effet, et en tant que championne au sein de la fonction publique, je pense que la dualité est une richesse qui nous permet d'accommoder d'autres diversités.

Tous les outils, tous les instruments, tous les réflexes qu'on développe, on peut maintenant les appliquer dans le contexte d'une pluralité de langues, comme les langues autochtones. Il s'agit là d'acquis, et il faut s'appuyer là-dessus. Le projet de loi C-13 renforce le fait, en particulier, que la Loi sur les langues officielles ne vient pas du tout diminuer les pouvoirs, les acquis qui sont mentionnés dans la Loi sur les langues autochtones. On commence à réconcilier les deux projets de loi et on prend connaissance de cette réalité qui est très importante aussi.

Finalement, sur le terrain, pour le ministère, c'est intéressant, car on travaille avec les communautés pour rebâtir, et dans certains cas revitaliser ou maintenir les langues autochtones. Certains apprentissages faits dans les minorités linguistiques sont vraiment utiles pour comprendre ce qui fonctionne, comment créer un nid pour permettre d'avoir suffisamment de personnes qui parlent une langue pour créer ce bassin qui peut ensuite se déployer et s'agrandir. C'est un peu ma réponse à cette question. Évidemment, on est encore en train de travailler là-dessus pour l'avenir. On est très conscients, dans la fonction publique, de

businesses will include exceptions for things like band councils. We don't want these requirements to apply to them. This means working closely to ensure that the obligations of the Official Languages Act show respect for and an awareness of the Indigenous Languages Act.

Senator Moncion: I'd like to move on to something else now, in the part of the bill that mentions administrative monetary penalties. Section 65.2, about application, states the following:

Sections 65.3 to 65.95 apply to a Crown corporation — or corporation that is subject to this Act under another Act of Parliament — that

- (a) is designated by regulation;
- (b) has duties under Part IV;
- (c) operates in the transportation sector; and
- (d) engages in communications with and provides or makes available services to the travelling public.

Don't you find this very limiting, or am I misunderstanding it and it's much broader than I think?

Ms. Mondou: It's true that the penalties listed in section 65.2 have to meet the four criteria you just mentioned. To return to a key point raised by the minister, the commissioner, in Bill C-13, was given a set of new powers. I think there are five. I'd like to draw your attention to an important power in this context: the power to make orders.

The power to make orders is an obligation for someone to do something. If this obligation is not met, it can be implemented by a court of law. If we were to rank the sanctions, I would say that the power to make orders is the strongest. Even for the power to assess administrative monetary penalties, we have seen in other contexts that people sometimes choose to pay the penalty. But an order made by a court leaves no choice. The power applies to all obligations under Parts IV and V. The commissioner will be able to exercise these functions.

As for the additional context for monetary penalties, of all the complaints, the commissioner found the continuum of travellers to be one area that was particularly difficult to deal with under his former powers. It has not yet been tested with these new powers, but in the past, he had trouble with this continuum.

veiller sur le bilinguisme tout en ayant à l'esprit les langues autochtones. C'est pour cette raison que dans les règlements pour les entreprises, il y aura des exceptions pour les conseils de bande, par exemple. On ne veut pas qu'ils soient soumis à ces exigences. Il s'agit de travailler en étroite collaboration pour que les obligations de la Loi sur les langues officielles existent dans le respect et en toute connaissance de cause de la Loi sur les langues autochtones.

La sénatrice Moncion : Je vais vous amener ailleurs, soit dans la section où l'on parle des sanctions administratives pécuniaires. Quand on regarde l'article 65.2 et que l'on parle de l'application, on dit ce qui suit :

Les articles 65.3 à 65.95 s'appliquent aux sociétés d'État — ainsi qu'aux personnes morales assujetties à la présente loi en application d'une autre loi fédérale — qui remplissent les conditions suivantes :

- a) elles sont désignées par règlement
- b) elles ont des obligations à titre de la partie IV;
- c) elles exercent leurs activités dans le domaine des transports;
- d) elles offrent des services aux voyageurs et communiquent avec eux.

Ne trouvez-vous pas que cette section est très limitative, ou est-ce que je lis mal cette section et qu'elle est beaucoup plus large que ce que je pense y lire?

Mme Mondou : Effectivement, les pénalités mentionnées à l'article 65.2 doivent satisfaire aux quatre critères que vous venez de mentionner. Pour revenir sur un point clé énoncé par la ministre, le commissaire s'est vu doté, en vertu du projet de loi C-13, d'une série de nouveaux pouvoirs. Je pense qu'il y en a cinq. J'aimerais attirer votre attention sur un pouvoir important dans ce contexte : celui de l'ordonnance.

Le pouvoir d'ordonnance est l'obligation pour quelqu'un de faire quelque chose. Si cette obligation n'est pas remplie, elle peut être mise en œuvre par une cour de justice. À l'effet d'une espèce de gradation de sanctions, je dirais que le pouvoir d'ordonnance est le plus sévère. Même le pouvoir sur les pénalités pécuniaires, on l'a vu dans d'autres contextes — parfois les gens choisissent de payer la pénalité. Or, une ordonnance peut être mise en œuvre par une cour et il n'y a pas de choix. À cet effet, ce pouvoir s'applique à toutes les obligations des parties IV et V. Le commissaire pourra exercer ces fonctions.

En ce qui a trait au contexte ajouté pour les pénalités pécuniaires, dans l'ensemble des plaintes, le commissaire trouvait que le continuum des voyageurs était un domaine où il y avait beaucoup de difficulté avec ses anciens pouvoirs. Cela n'a pas été testé avec ses nouveaux pouvoirs, mais par le passé, il

Some of the companies were clearly not always complying with the recommendations. That's why an emphasis was placed on this particular tool for dealing with these organizations.

Senator Moncione: As for the \$25,000 penalty, I'm sure we would agree that for a company making billions of dollars, it's not significant. Paying the \$25,000 would be less expensive than any legal costs. How many times would these same penalties have to be assessed? No one really believes that penalties like these can change behaviour.

Ms. Mondou: Thank you for the question. Some of the aspects you raised are very important. First of all, the penalties can be cumulative. On a given day, there might be an incident in New Brunswick, another in Winnipeg and a third in Montreal. We don't want this, but it could happen. The company could then find itself with three complaints and \$75,000 in penalties for a given day, because there are three separate events. It would not be \$25,000 over a week or a month, but rather cumulative for a single day. When people learn that they have remedies like these, they will make complaints, and there were already a lot of them.

Secondly, we need to get back to the point I was discussing earlier, about the power to make orders. The commissioner has a menu. He says to himself that he can assess penalties. My God. He realizes after two months that even though he has been assessing increasingly large penalties — \$75,000 per week, \$100,000, whatever — it's not really changing the behaviour. But now he has the authority to make orders, and he exercises it by making an order to organization X to do Y. When that happens, the only option for the organization is to challenge the commissioner's order in court.

Senator Moncione: Thank you very much.

The Chair: I don't see any other questions for you. Thank you, Ms. Mondou, Ms. Boyer and Ms. Boily, for being here today and for your work on behalf of the public service. Your support for the work of the department and the government is extremely important. This new act will play a critical role in communities across the country. We thank you very much for your work and your time here today.

I'd like to thank my colleagues for their questions, and thank the staff and the interpreters who support us in our work. That puts an end to our meeting today. If everything goes as expected, dear colleagues, our next meeting will be on Monday, March 28,

avait de la difficulté avec ce continuum. Évidemment, certaines de ces compagnies ne respectaient pas toujours les recommandations. Voilà pourquoi l'accent a été mis, en particulier, sur cet outil et pour ces organismes.

La sénatrice Moncione : Quant à la somme inscrite à 25 000 \$, on s'entend que pour une entreprise qui fait des milliards de dollars, ce n'est pas matériel. Cela va leur coûter plus cher en frais juridiques que de payer les 25 000 \$. Combien de fois va-t-on revenir à la charge avec les mêmes pénalités? Cela peut devenir illusoire de penser qu'avec des pénalités comme celles-là, les comportements vont changer.

Mme Mondou : Merci pour la question. Quelques éléments que vous soulevez sont très importants. D'abord, les pénalités peuvent être cumulatives. En une même journée, il peut y avoir un incident au Nouveau-Brunswick, un autre à Winnipeg et un troisième à Montréal. On ne le souhaite pas, mais cela pourrait être possible. À ce moment-là, la compagnie pourrait se retrouver avec des plaintes et des pénalités de 75 000 \$ en une même journée, car il s'agit de trois événements différents. Ce ne serait pas 25 000 \$ par semaine ou par mois. Cela pourrait être cumulatif dans la même journée. À partir du moment où les gens sont au courant qu'il y a de tels recours, ils vont formuler des plaintes, car il y en avait déjà un nombre important.

Deuxièmement, il faut revenir au point dont je parlais plus tôt, celui du pouvoir d'ordonnance. Le commissaire a un menu. Il se dit qu'il va donner des pénalités. Mon Dieu! Il réalise après deux mois que malgré qu'il ait donné des pénalités de plus en plus importantes — 75 000 \$ par semaine, 100 000 \$, peu importe — cela ne change pas vraiment le comportement. Il a un pouvoir d'ordonnance qu'il va exercer et il ordonnera à l'organisme X de faire Y. À ce moment-là, la seule porte de sortie pour cet organisme est de contester l'ordonnance du commissaire devant les tribunaux.

La sénatrice Moncione : Merci beaucoup.

Le président : Je ne vois pas d'autres questions qui vous sont destinées. Mesdames Mondou, Boyer et Boily, je vous remercie de votre présence ici et de votre travail au sein de la fonction publique. Votre soutien au travail de la ministre et du gouvernement est extrêmement important. Cette nouvelle loi qui nous arrive sera déterminante pour les communautés partout au pays. Nous vous remercions énormément pour votre travail et votre temps aujourd'hui.

Je tiens à remercier mes collègues de leurs questions, ainsi que le personnel et les interprètes qui nous soutiennent dans notre travail. Cela met fin à notre réunion aujourd'hui. Si tout va comme prévu, chers collègues, notre prochaine réunion aura lieu

at 5 p.m., and we will be starting our special study of francophone immigration in minority settings. Thank you, good evening and I look forward to seeing you soon.

(The committee adjourned.)

lundi prochain, le 28 mars, à 17 heures, et nous lancerons notre étude spéciale sur l'immigration francophone en milieu minoritaire. Merci, bonne soirée et à bientôt.

(La séance est levée).
